Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
31/07/2020	31/07/2020	2020-0126

1. Intitulé du projet

Création d'un supermarché LIDL, après démolition des bâtiments existants (LIDL et friche Noz),sur la commune d'Abbeville + Aménagement d'une aire de stationnement composée de 130 places principalement perméable en remplacement d'un parking de 116 places imperméables

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : MATHEY Cédric - Responsable Immobilier

RCS / SIRET : 3 4 3 2 6 2 6 2 2 1 8 9 2 7

Forme juridique : Société en Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41 a) - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Réalisation d'une aire de stationnement de 130 emplacements après démolition des bâtiments existants. A noter que le LIDL propose actuellement 86 places et que la friche Noz avait une capacité d'environ 30 places (non dessinées sur environ 925 m²).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un bâtiment commercial sous enseigne LIDL après démolition des bâtiments existants :
- Supermarché LIDL de 1 200 m² de surface de plancher (contre 1 912,2 m² de surface plancher après projet)
- Une friche commerciale, bâtiment anciennement occupé par l'enseigne NOZ de 551,64 m² de surface de plancher

Aménagement du foncier de 8 979 m² pour accueillir le bâtiment LIDL, son aire de stationnement et ses espaces verts.

Réalisation d'une aire de stationnement (voiries + places) de 130 places (sur 3 927,1 m²), d'une voie de livraison + quai (232,5 m² + 114,5 m²) et plantation de 33 arbres sur 2 129,9 m² d'espaces verts soit 23,72% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts.

A noter que 95,4% des places seront perméable (pavés drainants)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

- Construction d'un nouveau bâtiment accueillant l'enseigne LIDL en remplacement du LIDL existant, situé sur le même terrain, au 43, avenue Robert Schumann à Abbeville.
- Proposer un bâtiment moderne en phase avec l'environnement du site, les attentes des consommateurs et conforme aux normes environnementales. Ex : Exigences de la RT 2012, toiture avec 995 m² de panneaux photovoltaïque, places de stationnement en pavés drainants...
- Réaménagement total d'un foncier où sont implantés un bâtiment totalement obsolète (présence d'amiante) dont la construction remonte avant 1970 et une friche commerciale (ancien NOZ), afin de valoriser cet espace d'activités.
- Création de 130 places nécessaires au bon fonctionnement du magasin, en lieu et place des 86 existantes pour le magasin LIDL actuel et les 30 places non dessinées de la friche commerciale (sur une surface d'environ 925 m²) : 3 places PMR et 3 places famille, 2 places dédiées aux véhicules électriques, 8 places covoiturage

Au total, 124 places seront perméables grâce à un revêtement en pavés drainants. Les 6 places restantes doivent demeurer perméables afin de faciliter les manoeuvres des PMR ou des familles avec poussette.

- Plantation de 33 arbres sur 2 129,9 m² d'espaces verts soit 23,72% de la surface totale du projet, afin de valoriser l'axe très fréquenté qui dessert le terrain d'assiette du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1 - Démolition des constructions existantes avec tri sélectif des déchets sur site et évacuation par voie routière. Le béton des fondations sera également concassé sur place avant d'être évacué.
2 - Construction du magasin de vente à dominante alimentaire sur dallage terre-plein (durée prévue = 6 mois).
3 - Remplacement d'une aire de stationnement de 86 places imperméables (+ environ 30 places non dessinées pour l'ancien NOZ) par un parking de 130 places dont 124 seront perméables (par terrassement, couche de forme,compactage, pose couche d'accrochage et couche de roulement).

Le site sera largement végétalisé (23,72% de la surface du foncier) et bénéficiera de nombreux aménagements favorisant le développement durable et la qualité environnementale : conformité loi ALUR, dépassement des performances énergétiques RT2012, utilisation de panneaux photovoltaïques, mise en place d'un système de gestion optimisée des eaux pluviales et d'une cuve de récupération des eaux pluviales, utilisation de matériaux issus de l'éco-construction, systèmes de chauffage et d'éclairage économe en énergie, installations frigorifiques performantes, GTB...

Faisabilité du dossier accompagnée de :
- Etude thermique
- Etude de flux
- Etude paysagère

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ouverture prévue mi septembre 2021 d'un supermarché à dominante alimentaire sous enseigne LIDL d'une surface de plancher de 1 912,2 m² et d'emprise au sol de 2 190,4 m², pour une surface de vente de 1 273 m².
Situé le long de l'avenue Robert Schumann, axe de liaison Nord Sud et de desserte de la zone d'activités Est, le magasin sera très facilement accessible via les aménagements existants. Une étude trafic valide le bon fonctionnement viaire suite au projet.
L'entrée sortie sera commune entre les VL et les PL, mais les cisaillements seront limités, les livraisons s'effectuant en dehors des heures d'ouverture, ou en heure creuse de fréquentation.
Le stationnement correspondra aux attentes actuelles (places pour les PMR, les familles, pour la recharge des véhicules électriques, pour le covoiturage et pour les 2 roues).
Le site sera relié aux transports collectifs via des trottoirs permettant l'accès aux arrêts proches (80 m et 180 m) desservi par les lignes 2, 3 et 4 du réseau de transport BAAG.
Il sera aussi parfaitement desservi par les modes doux, bénéficiant d'aménagements cyclables et de trottoirs et traversées sécurisées rendant l'accès au site depuis les habitations proches et le centre d'Abbeville aisé. Un parc à vélo sera mis en place (8 places).
Il utilisera des équipements limitant sa consommation énergétique et intégrera des panneaux photovoltaïques permettant de couvrir une partie de ses besoins en électricité. Le magasin gérera de manière optimale ses déchets à hauteur de 84%.
Une cuve de récupération des eaux de pluie sera installée pour l'arrosage des espaces verts.
Le supermarché sera ouvert de 8h30 à 19h30 du lundi au samedi et de 8h30 à 12h30 le dimanche.
Il permettra l'embauche de 10 personnes en plus des 16 employés actuels.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Permis de construire, valant permis de démolir et valant autorisation d'exploitation commerciale, portant sur un établissement recevant du public.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SURFACE TERRAIN	8 979 m²
EMPRISE AU SOL	2 190,4 m²
SURFACE PLANCHER	1 912,2 m²
SURFACE AIRES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT	3 937,1 m²
AIRE DE CIRCULATION PL DEDIEE	232,5 m²
SURFACE ESPACES VERTS	2 129,9 m²
NOMBRE DE PLACES	130 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

43, avenue Robert Schumann
80 100 ABBEVILLE

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 0 1° 8 5' 8 7" 41 **Lat.** 5 0° 1 0' 4 6" 52

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	**Oui**	**Non**	**Lequel/Laquelle ?**
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Source Géoportail.fr
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Source Géoportail.fr
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Source Géoportail.fr
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Source Géoportail.fr
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Source Géoportail.fr
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Source Géoportail.fr

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN Inondation (PPRI de la Vallée de la Somme et de ses affluents) Le terrain d'assiette du projet n'est pas couvert par ce PPRN. Approuvé le 2 août 2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Source Géorisques.gouv.fr
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Source carte des ZRE
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Source Aires d'alimentation de captage
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Source Géoportail.fr
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Source Géoportail.fr
D'un site classé ?	☐	☒	Source Géoportail.fr

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux issus de la démolition des bâtiments existants seront évacués et suivront des filières différenciées en fonction de leur statut.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se développe au sein d'une zone d'activités, sur un foncier déjà aménagé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Projet dans une zone d'activités existante, sur un foncier déjà aménagé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Source Géorisques.gouv.fr
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Projet non concerné par les zones d'aléa du PPRI de la Vallée de la Somme et de ses affluents.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet implique une augmentation du trafic sur l'avenue Schumann. Dans ce cadre, une étude circulatoire a été effectuée par le cabinet EGIS qui a conclu qu'au regard des projections de trafic réalisées, les impacts circulatoires du projet LIDL apparaissent compatibles avec le maintien d'un fonctionnement satisfaisant du réseau viaire, au niveau de l'avenue Robert Schumann et de ses différents carrefours à priorités verticales.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les principales sources de bruit concernent la circulation et les livraisons. Le projet n'aura qu'un impact très limité sur les émissions de bruits : nombre de livraison limité (1 par jour), augmentation faible du nombre de véhicules n'entraînant pas de nuisance particulière au regard de l'emplacement du site dans un environnement situé le long d'un axe fréquenté. De plus, les équipements mis en place seront dotés d'isolations acoustiques afin d'éviter la diffusion du bruit des différentes machines.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Le traitement des déchets chez LIDL est très performant (politique zéro déchets) et n'engendre aucune nuisance olfactive.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	L'éclairage des bâtiments LIDL est conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence. L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel à 22h.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le type de toiture en monopente permettra de récupérer entre 80 et 95% des eaux pluviales de toiture qui seront ensuite envoyées dans une noue d'infiltration. Les eaux de ruissellement de la voirie seront quant à elles collectées via des places de stationnement écovégétales certifiées 100% drainant par le CEREMA. Les eaux usées seront dirigées vers le réseau public existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	L'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques LIDL pour un traitement centralisé adapté

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet améliore la perméabilité du terrain et notamment de son aire de stationnement, puisqu'il créé 130 places de stationnement dont 124 en pavés drainants certifiés par le CEREMA, en lieu et place des 86 places imperméables existantes du magasin LIDL existant et des 30 places imperméables non dessinées sur une surface de 925 m² de la friche NOZ.
Le taux de surface perméable passera de 35,08% (3 150 m²) à 41,13% (3 693 m²).
L'impact carbone du projet est réduit grâce notamment à l'isolation du magasin qui permet une performance énergétique supérieure à celle imposée par la réglementation Thermique RT2012 et à l'installation d'un Rooftop équipé de compresseurs adaptant la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment.
Ces mesures sont détaillées dans les pièces complémentaires jointes à la demande d'examen.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est intégré dans une zone d'activités existante depuis de nombreuses années et qui ne présente pas de sensibilité environnementale particulière. Il va permettre de supprimer une friche commerciale et de moderniser un équipement obsolète avec une toiture entièrement amiantée. Il participe à la valorisation de ce secteur, proche de logements à l'Ouest et le long d'un axe fréquenté. LIDL propose un concept respectueux de l'environnement : près de 25% de l'emprise foncière dédiés aux espaces verts (2 129,9 m²), plus de 95% du stationnement perméable, gestion réfléchies des eaux pluviales, 995 m² de panneaux photovoltaïques installés en toiture, un système de gestion à distance des consommations d'énergie... Au final il redonne davantage de perméabilité au site, en permettant la disparition d'une friche et en améliorant notablement son insertion.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Partie 1 : Informations relatives au projet : Adresse, carte 1/25000 (Annexe 2 - page 3), vues aériennes actuelles (Annexe 3 - page 6), photos du site actuel et insertion du projet (Annexe 3 - pages 7 à 10), vue des abords du projet (Annexe 5 - page 11), les grandes lignes du projet, les plans et l'organisation du projet sur le foncier (Annexe 4 - pages 13 à 18), le volet paysager, la notice architecturale Partie II : Effets du projet sur l'environnement et la santé humaine = Les zones de protections de la faune et la flore, l'identification des risques, la gestion des eaux pluviales, les procédés spécifiques mis en place pour limiter les effets sur l'environnement, les flux de déplacement.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à LILLERS le, 30/04/2020

Signature

SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex

PROJET DE CRÉATION D'UN MAGASIN LIDL SUR LA COMMUNE D'ABBEVILLE

Pièces complémentaires du formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

ABBEVILLE (80),
ZI Est - 43, avenue Robert Schumann

SOMMAIRE

Préambule

PARTIE I : INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet Page 2
B. Vues et photos du site du projet Page 7
C. Le projet Page 12

PARTIE II : EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

A. Cartographie des zones de protection de la faune et la flore Page 44
B. Identification des risques Page 45
C. La gestion des eaux pluviales et usées Page 50
D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement Page 53
E. Les flux de déplacement Page 58

PARTIE I

INFORMATIONS RELATIVES

au projet

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

1.Localisation du projet.

- Adresse du projet

Le magasin, objet de la présente demande, est localisé au sein de la Zone Industrielle Est, 43 avenue Robert Schumann sur la commune d'Abbeville. Il consiste en une démolition/reconstruction du supermarché existant.

Le site du projet est facilement accessible depuis les infrastructures existantes, via tous les modes de transport.

Il est positionné stratégiquement, le long de l'avenue Robert Schumann, axe de liaison entre la Route de Doullens au Nord et la Route d'Amiens au Sud. Ces deux axes permettent de rejoindre le centre ville d'Abbeville à l'Ouest.

Le magasin bénéficie donc d'une bonne situation et d'une bonne visibilité, le long d'un axe de liaison et de desserte de la zone d'activités.

Le foncier du projet sera mis en valeur par la mise en place d'un bâtiment moderne, d'un parking limitant l'imperméabilisation et des aménagements paysagers de qualité. **Il faut préciser qu'il permettra, de plus, la suppression d'une friche commerciale (ancien bâtiment NOZ).**

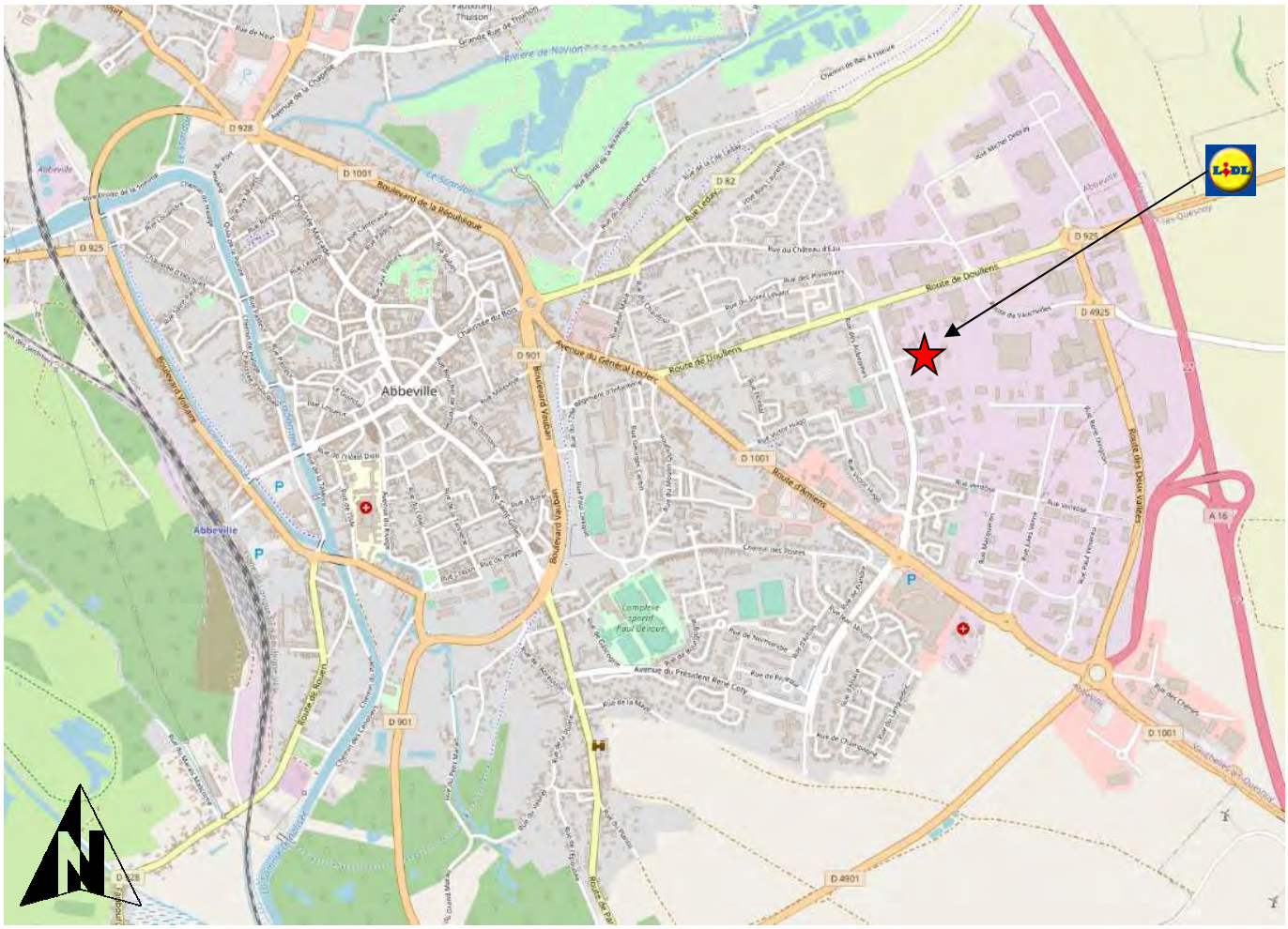

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

1.Localisation du projet.

L’extrait de carte au 1/25000ème ci-dessous ainsi que les vues pages suivantes positionnent le projet au sein de la commune d’Abbeville.

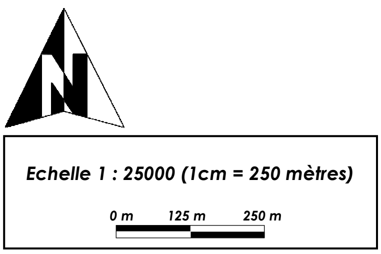

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

- Les activités agricoles

Le magasin est situé dans une zone urbanisée et dans un environnement d'activités à l'Est et de logements à l'Ouest.

Le projet ne consomme aucun espace agricole.

Ci après, cartographie « détail des cultures dans l'environnement proche du projet » :

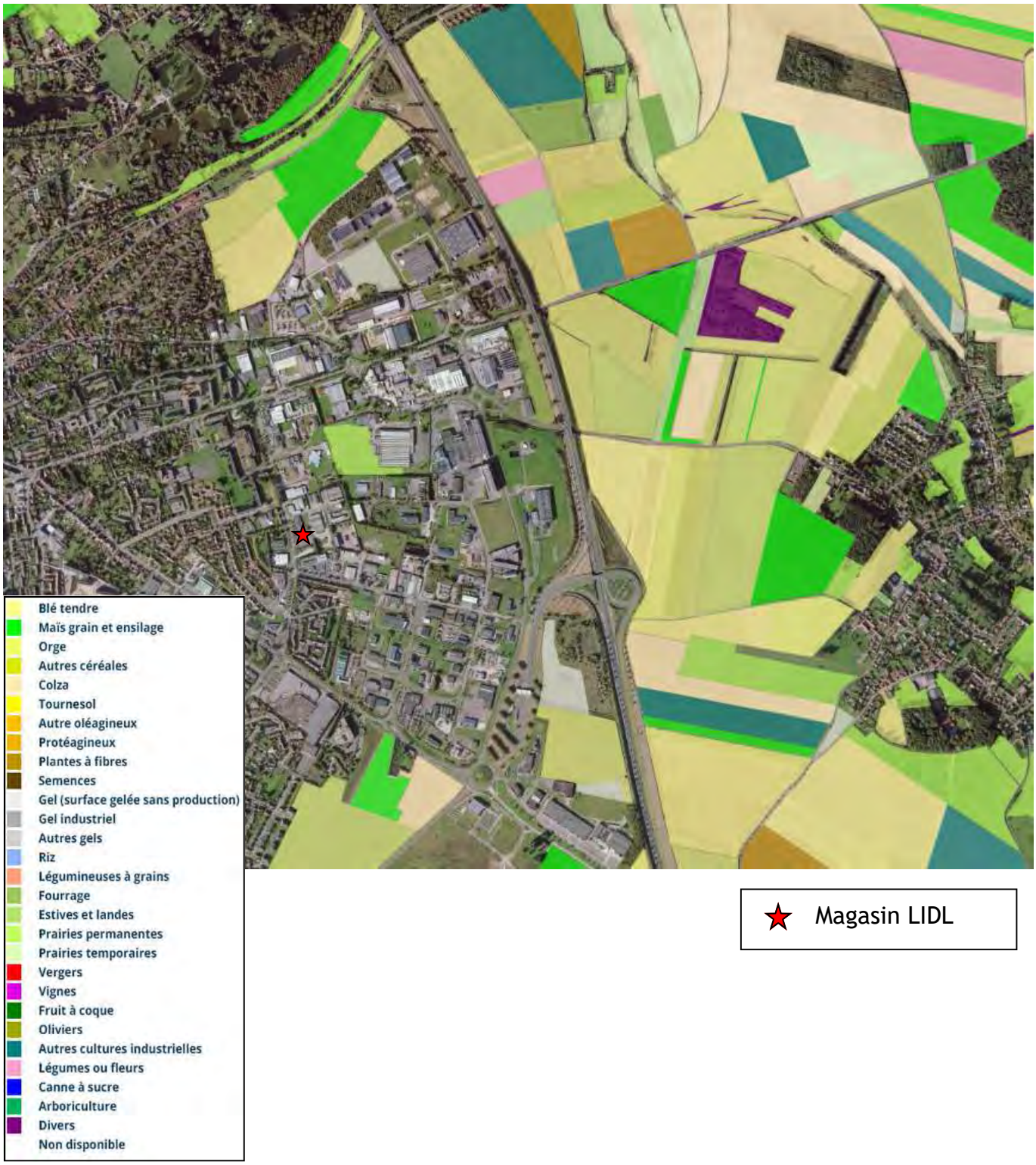

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

- Les zones d'habitation

Comme nous l'avons vu précédemment, le supermarché est inséré dans un milieu urbain constitué principalement d'activités à l'Est et de logements à l'Ouest.

Les zones d'habitat les plus proches sont de fait situées à quelques centaines de mètres au Nord (ensembles de collectifs), à l'Ouest (lotissements individuels) et au Sud (lotissements individuels) du projet.

A noter que le centre-ville d'Abbeville est situé à environ 1,8 km à l'Ouest du site.

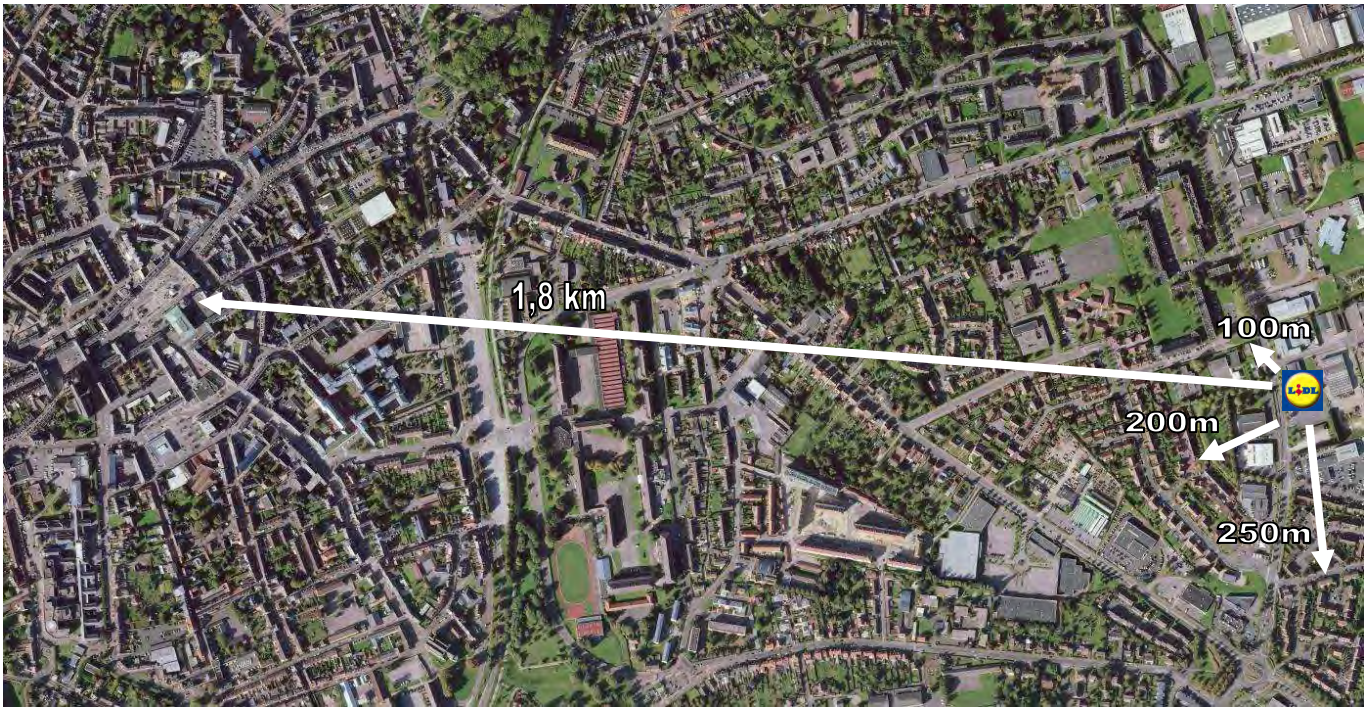

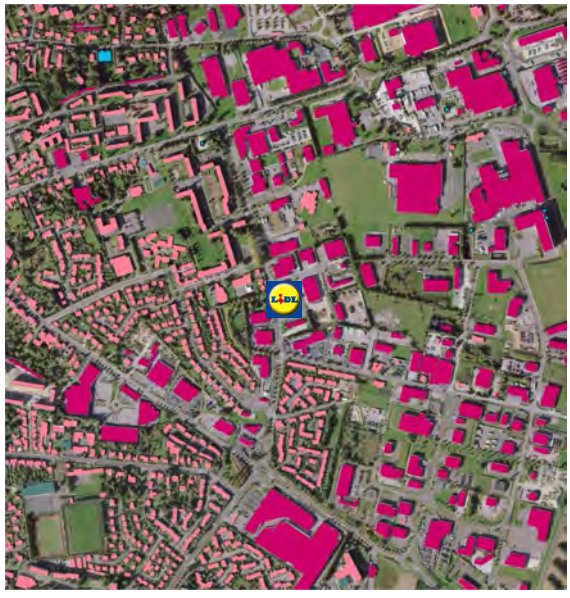

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

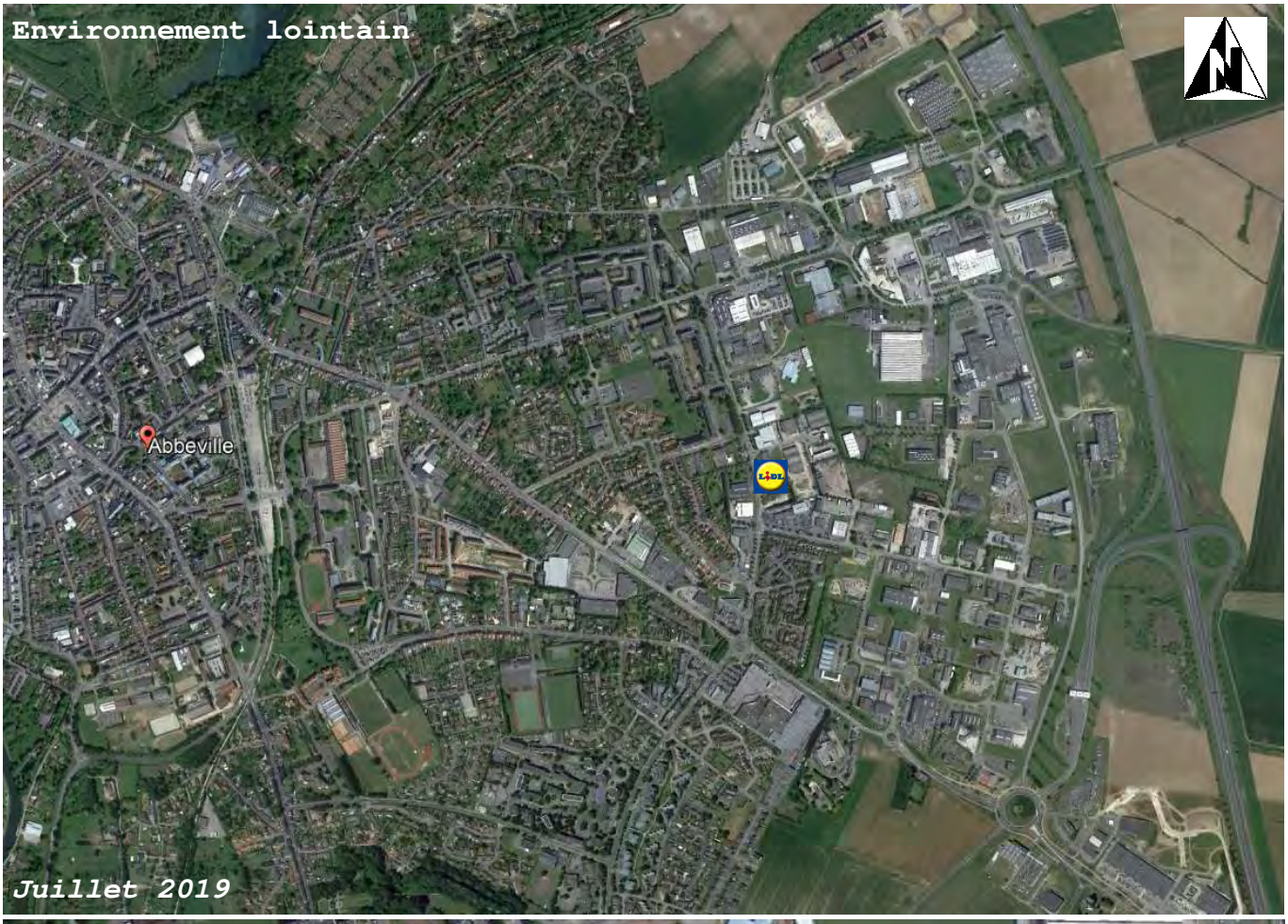

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel ***Février 2020***

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel ❶

Mai 2019

Vue du projet ❶

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel ❷

Mai 2019

Vue du projet ❷

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue des abords du projet

Le supermarché prend place dans un environnement urbain mixte composé principalement d'activités diverses (à la périphérie Nord et Est du projet), au sein de la Zone Industrielle Est d'Abbeville.

Nous recensons des activités dans l'environnement immédiat du projet : Oxypharm, Agri Santerre, Wolkswagen, Opel, Ets Legrand, Société RMA (Rectification Moderne Abbevilloise), déchetterie, Ets Delestrez.

À la périphérie Ouest, Nord Ouest et Sud Ouest, en second rideau, sont présentes les premières poches de logements individuels et collectifs.

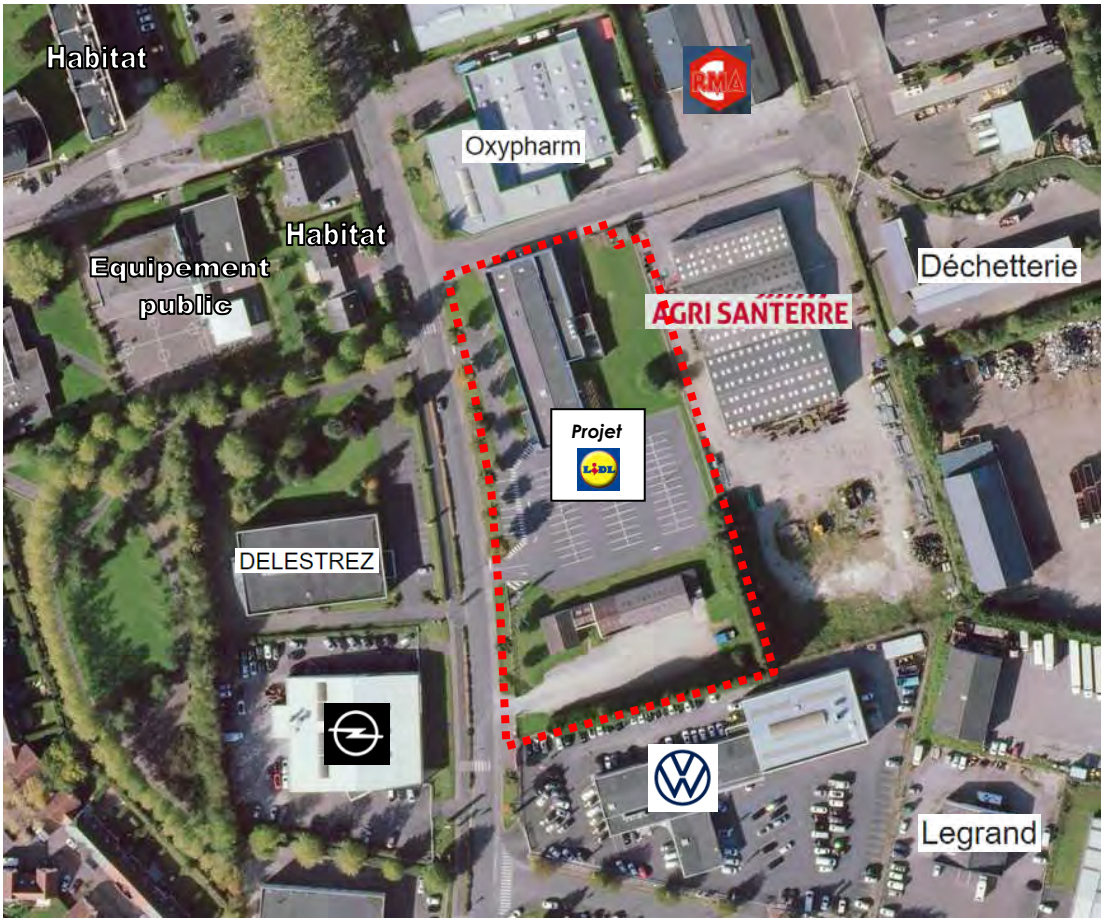

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

1. Les grandes lignes du projet

- Description générale

Le projet porte sur la démolition-reconstruction d'un magasin Lidl situé dans la zone d'activités ZI Est d'Abbeville. Cette opération entrainera un réaménagement total de l'espace, sa valorisation, tant architecturale que paysagère et l'agrandissement de la surface de vente du supermarché, passant d'une surface de vente actuelle de 708 m² à 1 273 m² suite au projet. Il permettra la suppression d'une friche commerciale. Le projet dépasse les objectifs de la réglementation thermique 2012 et prévoit 995 m² de panneaux photovoltaïques en toiture.
A noter que la zone d'implantation du projet ne présente aucune sensibilité environnementale particulière.

- Le parc de stationnement

Le parc de stationnement se répartira sur 4 169,6 m² (aire de circulation PL comprise) et comprendra 130 places.

Rappelons qu'il y est implanté un espace pour stationner les vélos (8).

A noter que le parking actuel de LIDL propose 86 places toutes imperméables et que l'ancien NOZ n'avait pas de places délimitées (une trentaine de voitures pouvaient stationner sur l'aire d'accueil d'environ 925 m²).

NOMBRE TOTAL DE PLACES DE STATIONNEMENT	130
• Places perméables = 95,4%	124
• Dont places réservées aux PMR	3
• Dont places réservées aux familles avec enfants	3
• Dont places dédiées à l'alimentation des véhicules électriques (dont une accessible PMR)	2
• Dont places dédiées au covoiturage	8
Places dédiées aux deux roues (Vélos et motos)	8

- Les aménagements paysagers en pleine terre

Les espaces libres de constructions seront aménagés en espaces verts, selon le concept Lidl, permettant une véritable identité nationale de l'Enseigne. Ils représenteront 23,72% de la surface foncière dédiée au projet. Les espaces verts seront composés de :

- Plantation d'un rythme arbustif au Nord,
- Plantation de cépées, de graminées, de vivaces couvre sol et noue de tamponnement paysager en façade du site, de part et d'autre de l'accès au supermarché,
- Zone prairiale et gestion différenciée sur la limite Est
- Frange arbustive et plantation d'arbres en bosquet en façades Est et Sud,
- Plantation de graminées en cœur de parking.

Le projet développe donc les aménagements en pleine terre suivants :

NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS	33
SURFACE DES ESPACES VERTS FUTURS	2 129,9 m²

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan des parcelles

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

SECTION	BN
PARCELLES	123, 160 et 161
SURFACE TOTALE DU FONCIER	8 979 m²

Département :
SOMME

Commune :
ABBEVILLE

Section : BN
Feuille : 000 BN 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/02/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle topographique de la Somme
1-3 rue Pierre Rollin 80023
80023 Amiens
tél. 03.22.46.83.27 -fax
ptgc.800.amiens@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

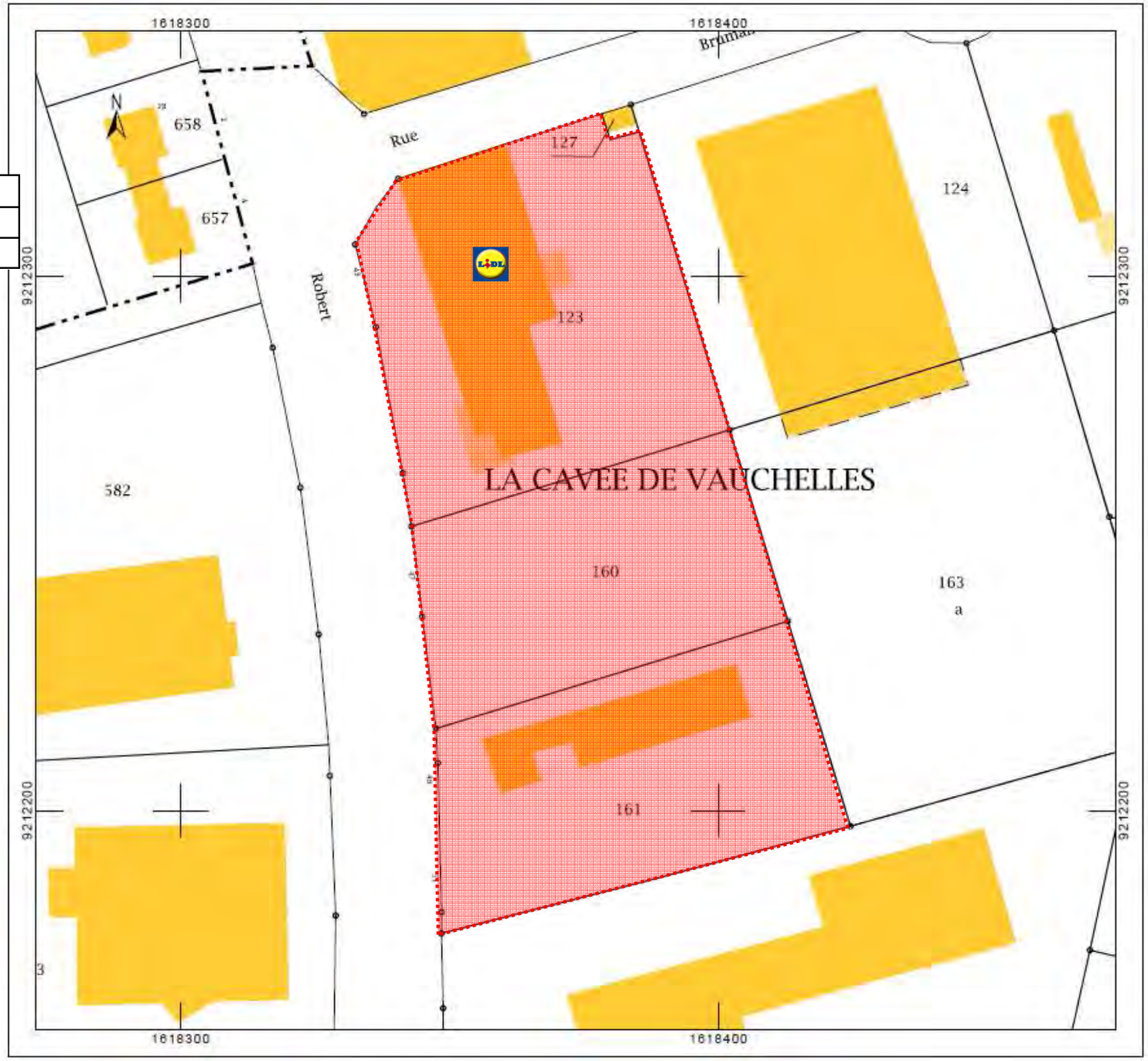

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan de masse actuel

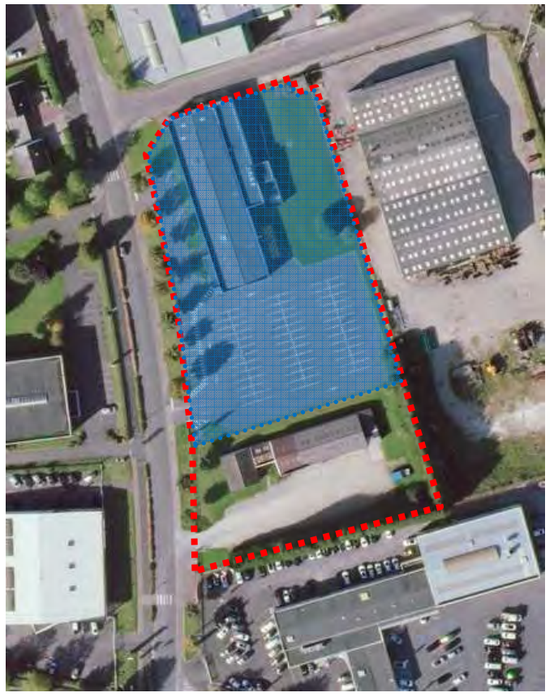

Emprise LIDL existant

Emprise projet

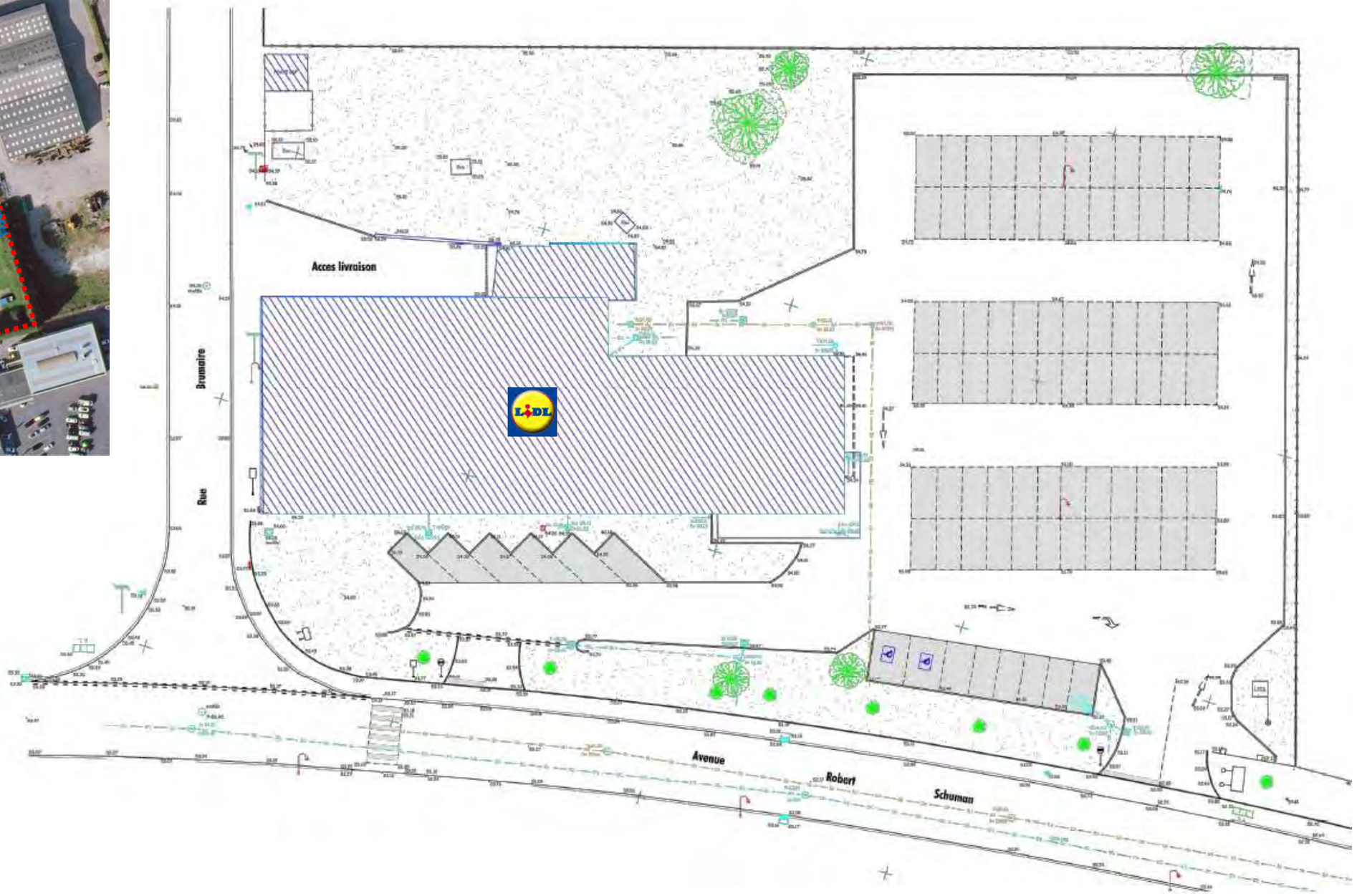

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan de masse futur

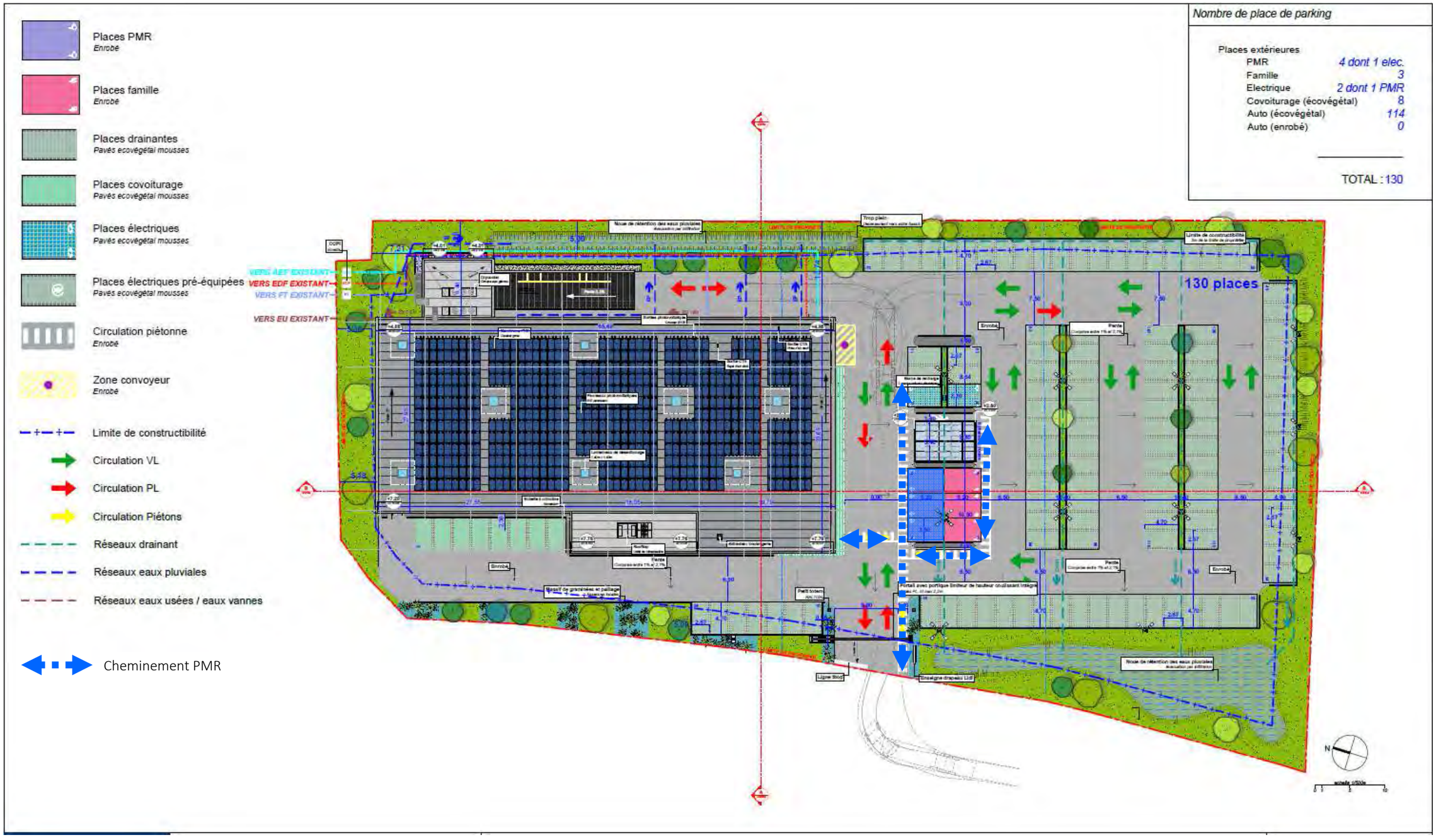

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan de masse futur dans son environnement

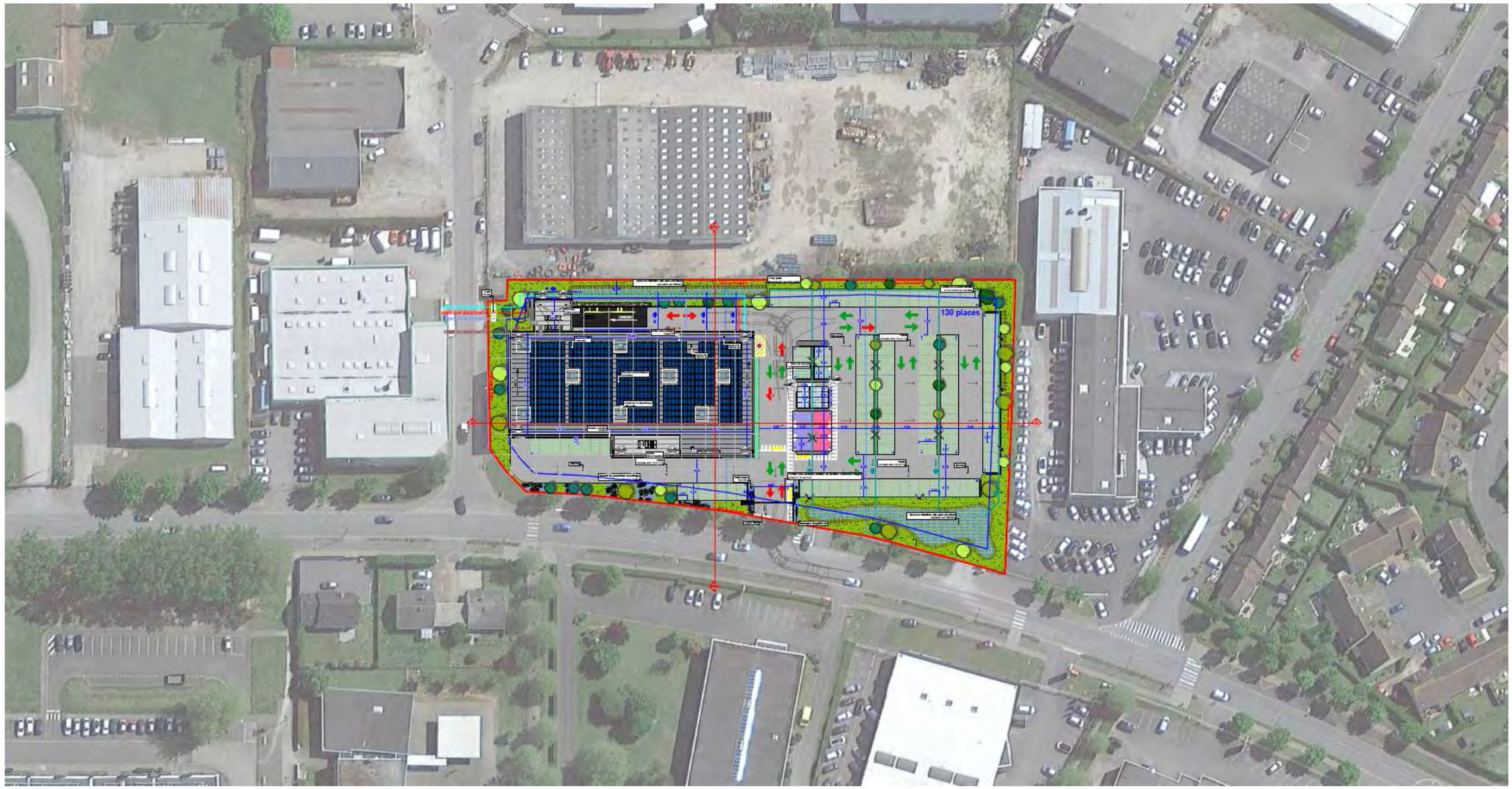

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan d'organisation sur la parcelle

1. Emprise du bâtiment, espaces verts et arbres

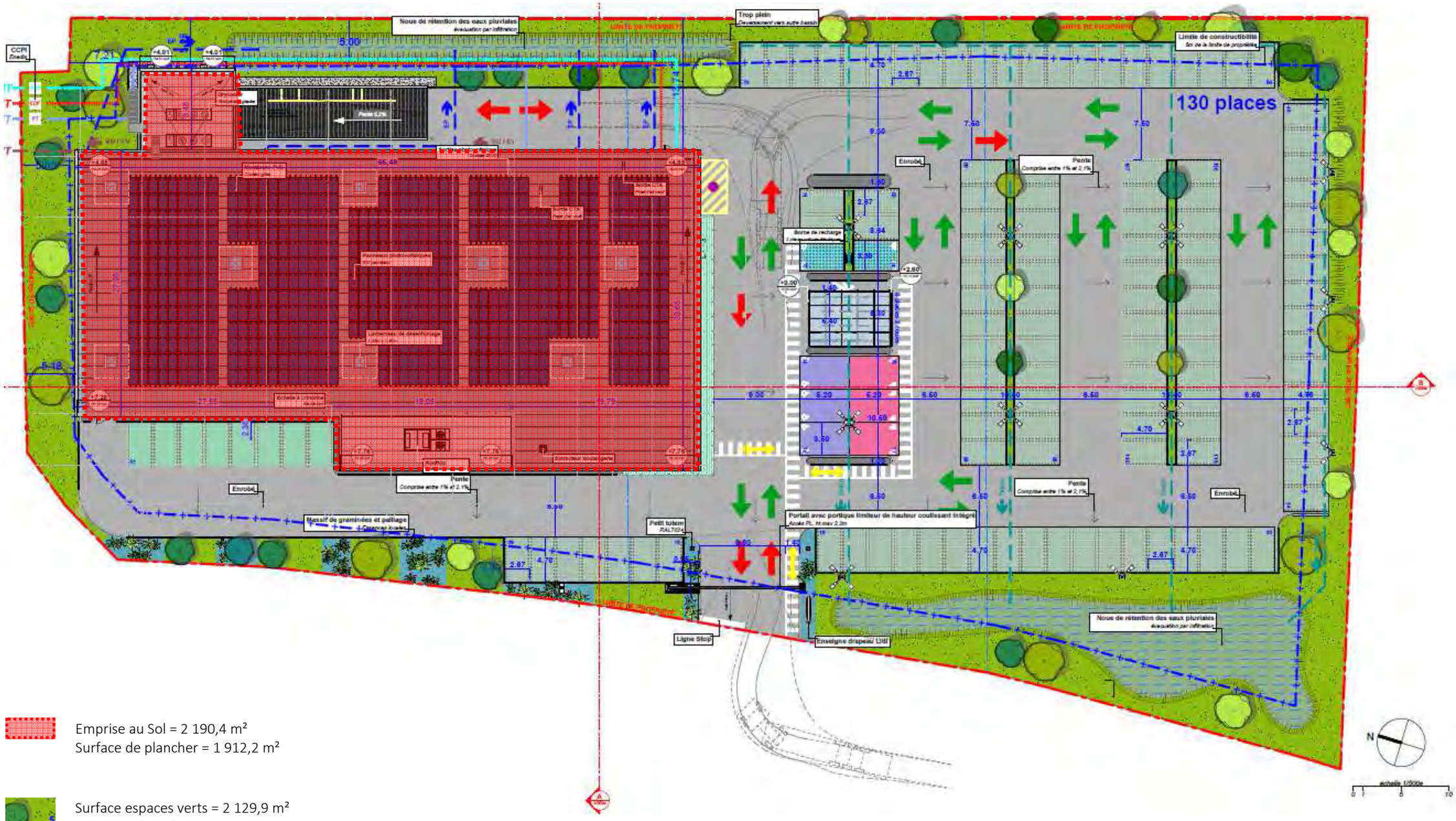

Emprise au Sol = 2 190,4 m²
Surface de plancher = 1 912,2 m²

Surface espaces verts = 2 129,9 m²
Dont 33 arbres haute tige

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan d'organisation sur la parcelle

2. Aire de stationnement et zone de livraison

DIVERS		
	DESIGNATION	surface m²
	RAMPE - DALLE TECHNIQUE (imperméables)	114.5
	AIRES DE LIVRAISON	232.5
	EMPRISE AU SOL	2190.4

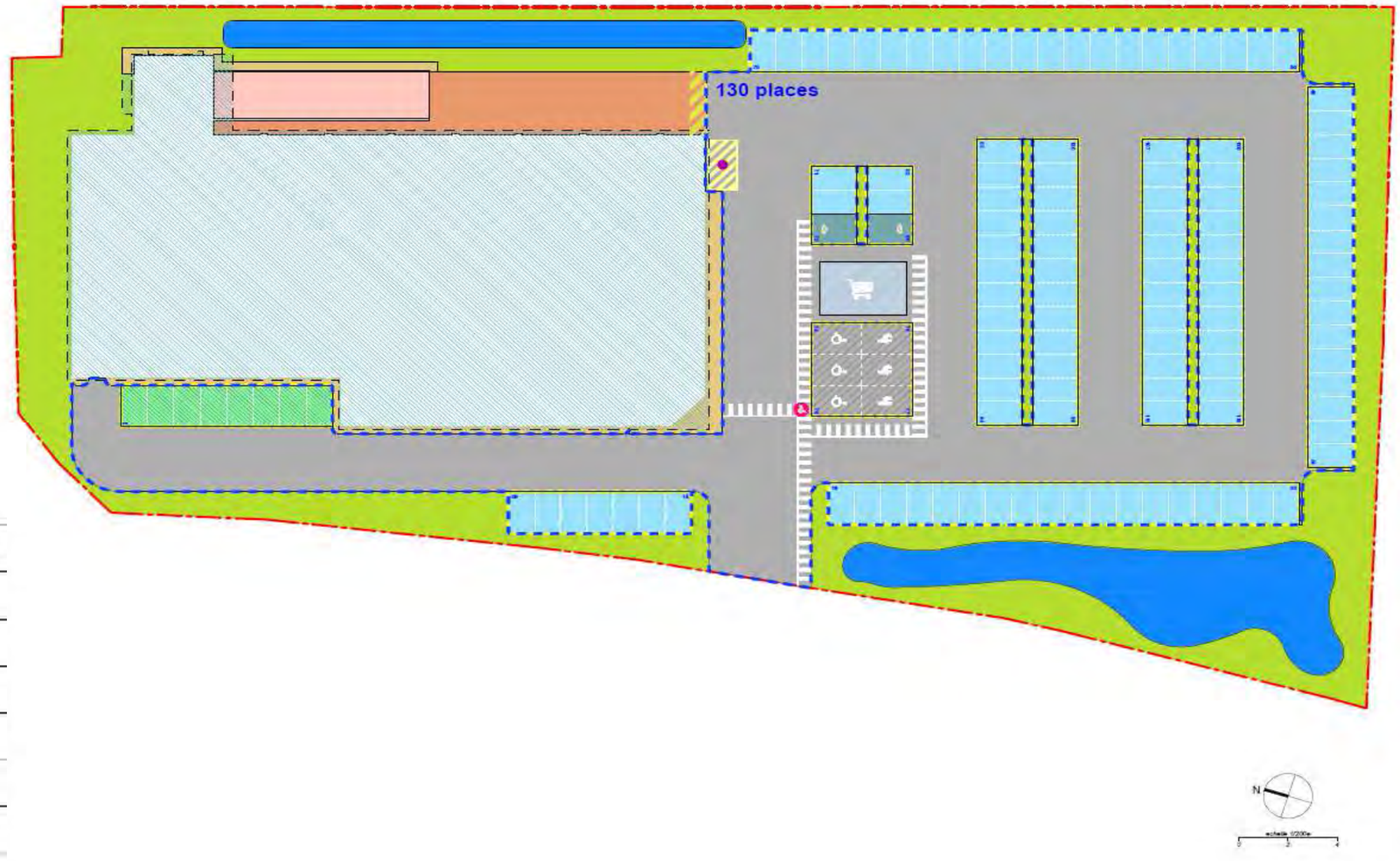

	DESIGNATION	surface réelle m²
	VOIRIE EN ENROBE imperméable	2497.3
	PLACE FAMILLE / PMR enrobé	109.2
	STATIONNEMENT pavés drainants	1430.6
	STATIONNEMENT covoiturage pavés drainants	101.5
	STATIONNEMENT ELECTRIQUE pavés drainants	31.0
	TOTAL DE L'EMPRISE AU SOL DE L'AIRE DE STATIONNEMENT	4169.6
	TOTAL DE L'EMPRISE AU SOL DES PLACES DE STATIONNEMENT	1672.3

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

• Insertion paysagère

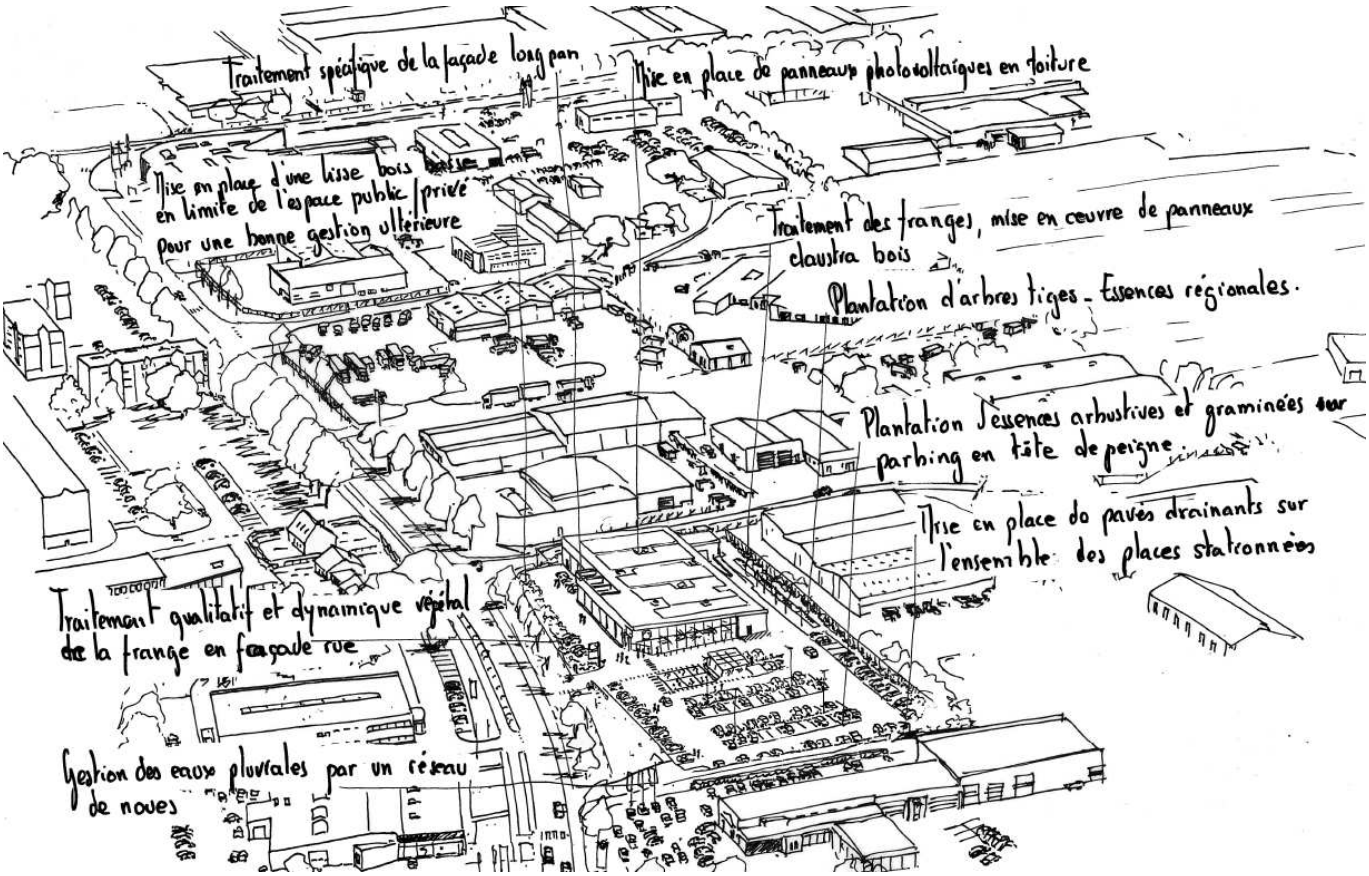

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

L'ESSENTIEL :

→ Le projet prévoit une implantation du bâtiment en retrait de l'espace public.
→ Le projet développe 130 places de stationnement :
- 4 places PMR (dont 1 électrique)
- 3 places famille
- 2 places électriques dont une PMR

→ Un parc à vélo est implanté proche de l'entrée et du parc à caddies
→ un accès le long de la rue Robert Schuman :
entrée sortie pour piétons
entrée sortie pour les véhicules légers
entrée sortie pour les poids lourds et véhicules de livraisons
Sortie convoyeur
→ Le projet prévoit de planter 33 arbres

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Les objectifs ciblés des espaces verts

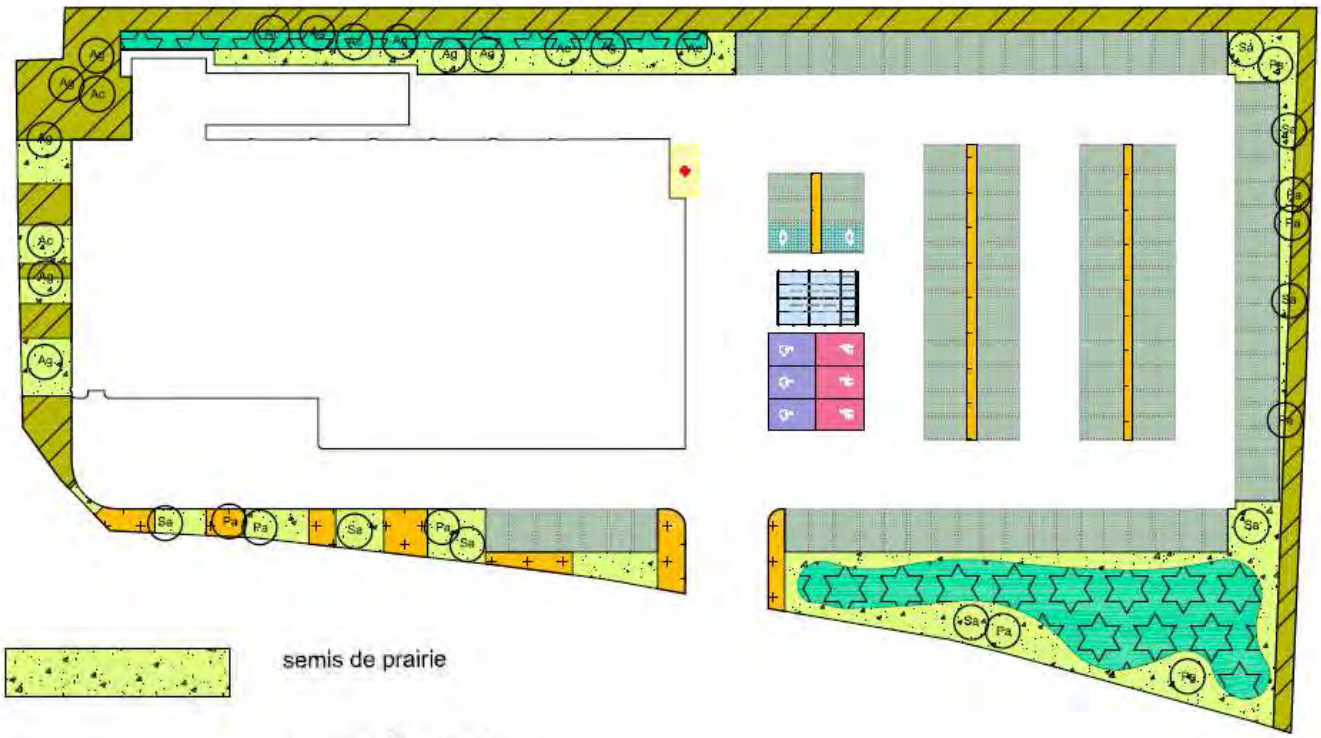

semis de prairie

Couvre-sol et arbustes
Symphoricarpos x chenaultii handcock
Carpinus betulus
Viburnum opulus
Cornus elegantissima
paillage

Plantes hélophytes
Phragmites australis
Typha latifolia
Carex acuta
Lythrum salicaria
Equisetum hyemale

Graminées
Stipa gigantea
Imperata cylindra 'Red Baron'
Miscanthus sinensis 'August Feder'
Pennisetum alopecuriodes
Salix rosmarinifolia
Liatris spicata 'alba'
paillage

Ag — Alnus glutinosa

Sa — Salix alba - cépée multitroncs

Pa — Prunus avium - cépée multitroncs

Ac — Acer campestris

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Plantation de massifs de graminées

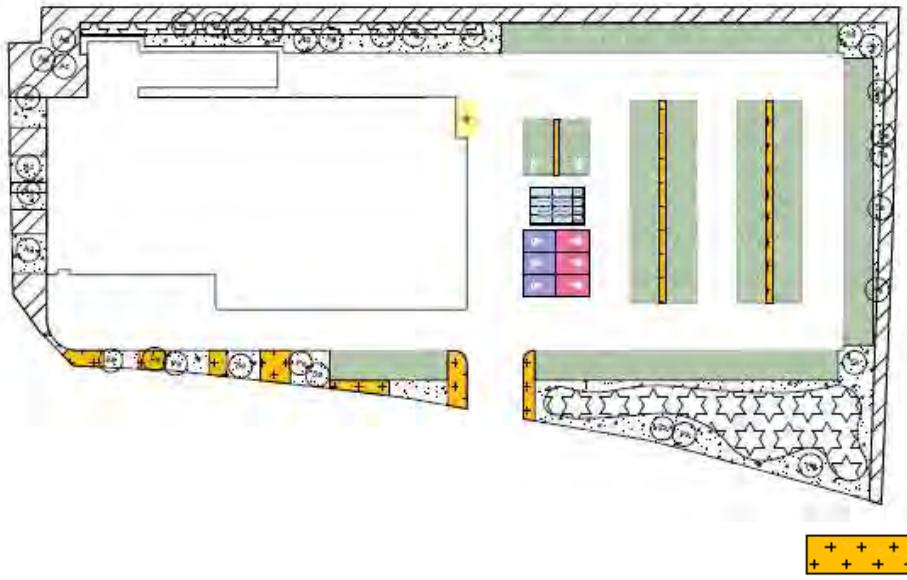

Graminées
Stipa gigantea
Imperata cylindra 'Red Baron'
Miscanthus sinensis 'August Feder'
Pennisetum alopecuriodes
Salix rosmarinifolia
Liatris spicata 'alba'
paillage

MASSIFS DE GRAMINEES

Stipa gigantea

Imperata cylindra 'Red Baron'

Miscanthus sinensis 'August Feder'

Pennisetum alopecuriodes

Salix rosmarinifolia

Liatris spicata 'alba'

paillage

Heuchera 'caramel'

Imperata cylindrica "red baron"

Liatris spicata 'alba'

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Plantation des massifs arbustifs

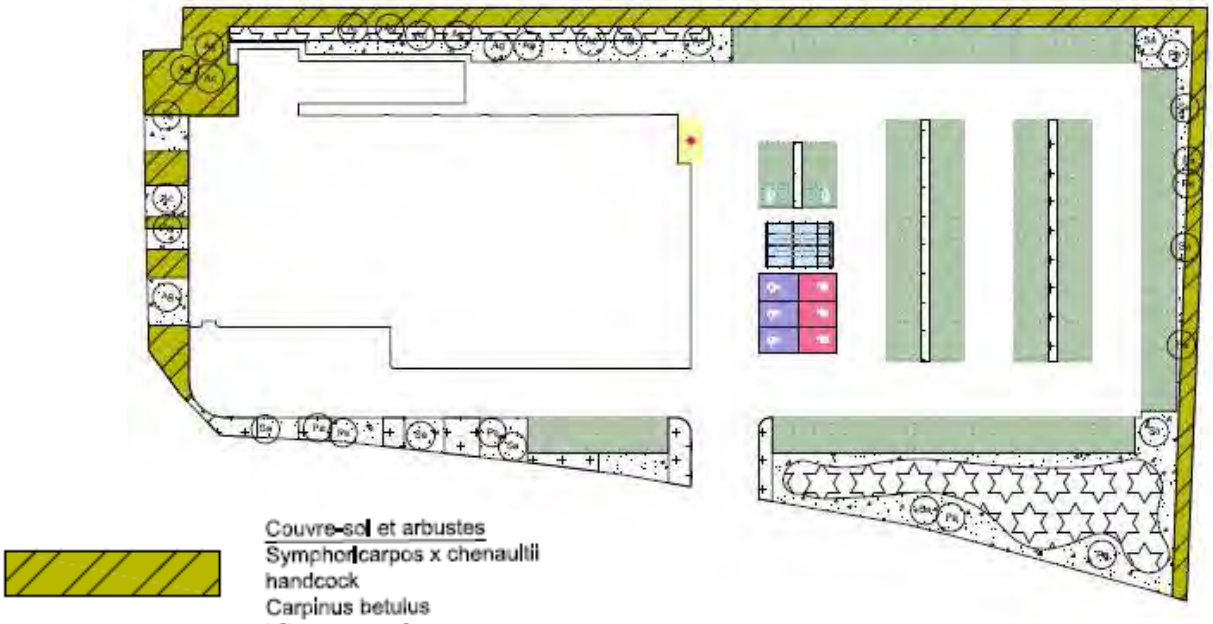

Couvre-sol et arbustes
Symphoricarpos x chenaultii handcock
Carpinus betulus
Viburnum opulus
Cornus elegantissima
paillage

ARBUSTES

Symphoricarpos x chenaultii handcock
Carpinus betulus
Viburnum opulus
Cornus elegantissima

Viburnum opulus

Symphoricarpos x chenaultii handcock

Cornus elegantissima

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Plantation des massifs d'hélophytes

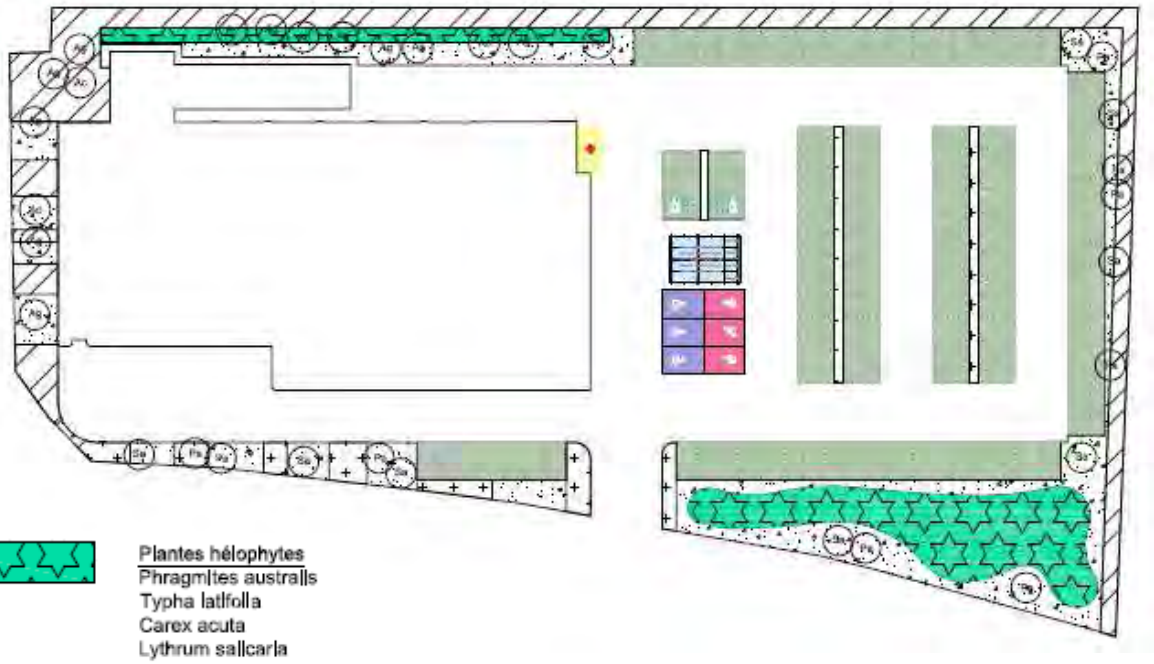

Plantes hélophytes
Phragmites australis
Typha latifolia
Carex acuta
Lythrum salicaria
Equisetum hyemale

HELOPHYTES

Phragmites australis

Typha latifolia

Carex acuta

Lythrum salicaria

Equisetum hyemale

Typha latifolia

Equisetum hyemale

Lythrum salicaria

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Plantation de la strate arboré et des pelouses

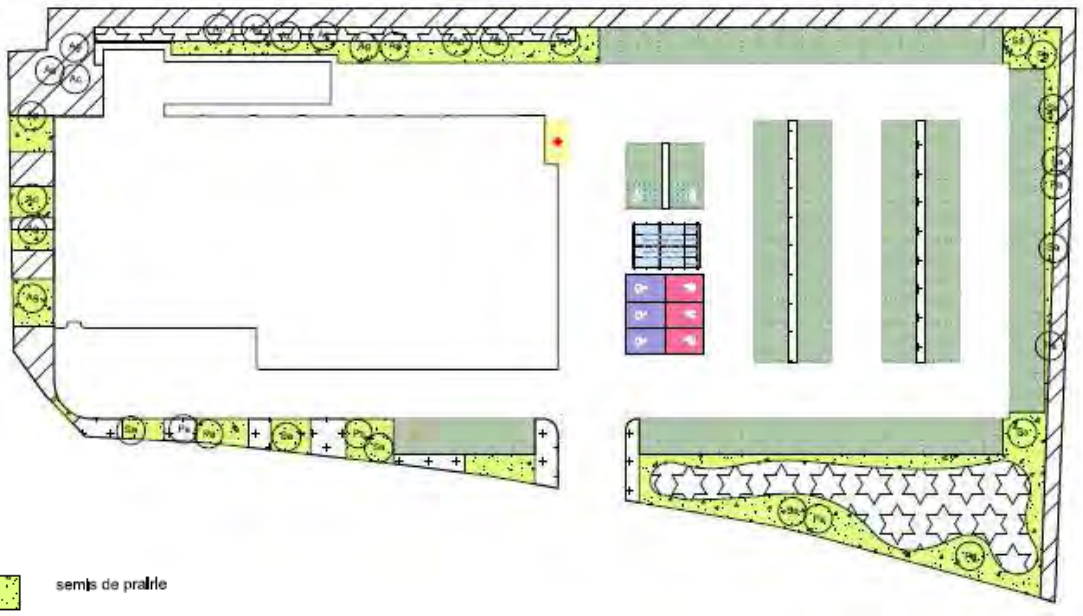

semis de prairie

STRATE ARBOREE, ENGAZONNEMENT ET PRAIRIE HUMIDE

Acer campestris
Salix alba - cépée multitroncs
Prunus avium - cépée multitroncs
Alnus glotinosa

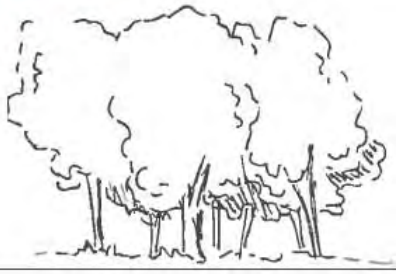

Salix alba

Prunus avium

Acer campestris

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

ar_tek

NOTICE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

43, Avenue Robert Schumann
80100 ABBEVILLE

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Ar_tek architectures
Chemin de la Côte
84260 SARRIANS
Représentant. M Crétin Vincent Architecte Dplg

Le projet architectural comprend une notice précisant :

L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ;

Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet :

L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ;

L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ;

Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ;

Les matériaux et les couleurs des constructions ;

Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ;

L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement·

C. Le projet

Le projet se situé au 43, Avenue Robert Schumann à ABBEVILLE 80100

La parcelle est accessible depuis cette rue:

Références de la parcelle 000 BN 123	
Référence cadastrale de la parcelle	**000 BN 123**
Contenance cadastrale	**3 598 mètres carrés**
Adresse	**43 RUE DU PDT ROBERT SCHUMAN 80100 ABBEVILLE**
Références de la parcelle 000 BN 161	
Référence cadastrale de la parcelle	**000 BN 161**
Contenance cadastrale	**2 891 mètres carrés**
Adresse	**51 RUE DU PDT ROBERT SCHUMAN 80100 ABBEVILLE**
Adresse	**49 RUE DU PDT ROBERT SCHUMAN 80100 ABBEVILLE**
Références de la parcelle 000 BN 160	
Référence cadastrale de la parcelle	**000 BN 160**
Contenance cadastrale	**2 490 mètres carrés**
Adresse	**47 RUE DU PDT ROBERT SCHUMAN 80100 ABBEVILLE**

Soit une surface parcellaire totale de 8 979 m2

-
- Zone et Urbanisme

_Le site fait parti d'un plan local d'urbanisme et est situé dans une zone EU.

Les dernières modifications du PLU date du 30/06/2016.

_La zone de projet n'est pas située dans une zone d'aléa inondation.

_Le projet se trouve en dehors de toutes zones contraintes ou à risques.

_Les chaussées projetées présentent une emprise minimale de 6,50 m de large.

_La construction est raccordée au réseau public de distribution d'eau potable conformément aux prescriptions définies par le règlement sanitaire départemental.

_Les eaux usées font l'objet d'une étude particulière par un bureau d'étude technique hydraulique en cours de réalisation.

_Les eaux pluviales font l'objet d'une étude particulière par un bureau d'étude technique hydraulique en cours de réalisation.

_Le projet de construction, sujet de la présente demande, respecte le recul de 5 mètres en tout point par rapport aux limites séparatives et des voiries et emprises publiques.

_La hauteur de l'ouvrage est égale à 7,76m au point le plus haut.

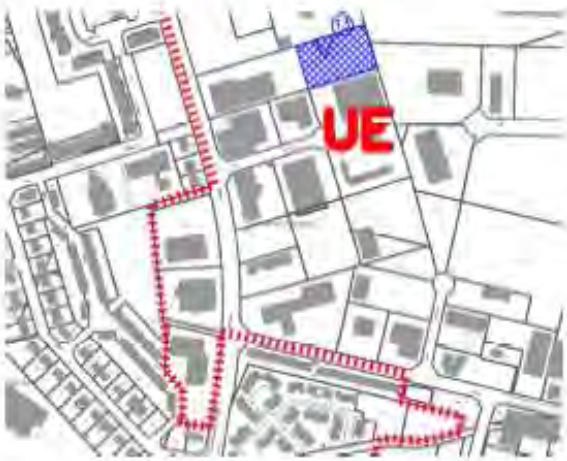

- Existants, Insertion dans le site et partie architectural

Dans le cadre du projet, il s'agit de démolir l'ancien Lidl déjà présent et de reconstruire une nouvelle surface commerciale beaucoup plus qualitative. L'ensemble de cet établissement, ainsi créé, est destiné à un usage à dominante commercial.

Cette construction est projetée afin d'obtenir une intégration optimale avec son environnement.

C. Le projet

Ce nouveau volume ainsi créé s'étendra sur sa longueur parallèlement à l'avenue Robert Schumann et développant son parking sur l'avant du magasin.

La hauteur de la construction n'excèdera pas 7,76 m en son point le plus haut par rapport au niveau du terrain naturel existant.

Le programme du projet est développé en rez-de-chaussée uniquement.
Le parking et le bâtiment sont en retrait de la voie et une attention particulière a été apportée à son volet paysager (Essences d'arbres, arbustes et herbacées locales, cf volet paysager). Un seul accès, contre deux aujourd'hui, sera conservé et amélioré permettant un accès facile à tout type de véhicule, sans gêner la circulation publique de l'avenue Robert Schumann.

En façade, le langage architectural respecte les prescriptions du PLU, les poteaux et les soubassements seront peints en gris RAL 7038, les façades Sud et Ouest seront différentes des autres façades par l'ajout de pierre de parement, les maçonneries seront quant à elles enduites et peintes en blanc RAL9010. Un couronnement sur la périphérie du bâtiment sera réalisé en tôle alucobond de couleur gris anthracite RAL7024 et viendra terminer le projet créant ainsi un lien harmonieux entre les façades et la toiture. Celle-ci sera quant à elle constituée d'une membrane. La façade Sud sera entièrement vitrée et des brises soleil orientables de couleur grise permettront de gérer l'apport lumineux et thermique lors de jour ensoleillé.

Des panneaux photovoltaïques seront installés en toiture et assurerons majoritairement les besoins en énergie du bâtiment.

Un parking totalisant 130 places sera créé. Il y accueillera 3 places pour personnes à mobilité réduite, 3 places pour les familles, 2 places électriques dont 1 place PMR. L'aire de stationnement sera plantée.

Le traitement de la gestion des eaux pluviales fait l'objet d'une étude particulière afin de répondre non seulement à la règlementation, mais aussi à la réalité du site.

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

L'assainissement sera de type séparatif. On distinguera la collecte des eaux usées et la collecte des eaux pluviales.
La présente notice consiste à expliquer le principe de gestion des eaux pluviales.

Les eaux de ruissellement de la voirie, du parking seront collectées via des parkings infiltrant munis de massifs drainants puis une surverse dans une noue de sécurité.

Les eaux de toitures seront collectées puis envoyées dans une noue d'infiltration munie d'une surverse dans une noue de sécurité.

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

- Le programme :

Il comprendra une surface de vente de 1 273,00 m2, un SAS et un hall d'entrée et de sortie en liaison avec les circulations horizontales depuis l'extérieur, des bureaux, un local de préparation pain, des réserves avec des chambres froides et un quai de déchargement desservi par une rampe de livraison en béton, des locaux sociaux pour le personnel, un local source , un local pour le traitement de l'air, un local TGBT, un local photovoltaïque, local surpresseur, un local informatique et d'une salle de pause.

L'ensemble des réseaux seront enterrés et raccordés aux réseaux déjà présents sur le site.

Une installation photovoltaïque sera implantée sur la toiture du projet afin de permettre l'alimentation en électricité (autoconsommation) du bâtiment. Un local technique dédié sera créé pour gérer cette installation.

L'emprise au sol total des bâtiments (bâtiment + Parc à chariots) sera de 2185,5 m2, soit 24% de la parcelle. Conformément en PLU, l'emprise est inférieure au 80% maximal.

Un parking en extérieur de 130 places (dont 4 places réservées aux PMR dont 1 Électrique et 3 places familles, 2 réservées aux véhicules électriques dont 1 accessible PMR équipés d'une borne de recharge).

- Les valeurs principales du projet au regard de l'écologie et de son environnement :

PAYASAGE / EAU

_Choix d'espèces locales nécessitant peu d'eau

ÉNERGIES

_Panneau photovoltaïque

_Eclairages intérieurs et extérieurs "Full LED"

_Pompes à chaleur réversibles

_Centrale de traitement d'air VMC double flux

_Mode constructif à grande résistance thermique

TRANSPORT

_Places pour personnes à mobilité réduite

_Places famille

_Places pour véhicules électriques avec bornes de chargement

_Stationnement 2 roues

_Camions et équipements certifiés PIEK

_Camions frigorifiques bitempératures

GESTION DES DÉCHETS

_Tri selectif

_Compactage des déchets sur place

_Points de collecte et recyclage des piles et ampoules usagées

_Renvoi des cartons et plastiques vers l'entrepôt par camions

- Les matériaux du mode constructif, des intentions architecturales :

A_ · Façades en maçonnerie enduite teinte gris RAL 9010 et 7038, façade en béton cellulaire type « siporex » à haute performance thermique, les façades recevront un enduit hydrofuge sur les façades extérieures·

Sur les façades Sud et Ouest une pierre de parement de type calcaire sera appliquée afin d'intégrer au mieux le bâtiment dans son contexte·

Moellon de construction de 30 cm d'épaisseur (R=3,50 m2·K / W) :

Une attention particulière sera portée sur la réalisation des joints :
- Joints mince de 2 ou 3mm calibrés au peigne (pas de jour entre les joints)·

À comparaison égale nous sommes sur des épaisseurs 2 fois supérieure la normale·

Au regard de la différence des matériaux existants sur le marché le béton cellulaire est la meilleure solution au regard de la réglementation thermique, la réglementation incendie et des normes constructives·

Tableau de comparaison en fonction des différents matériaux :

C. Le projet

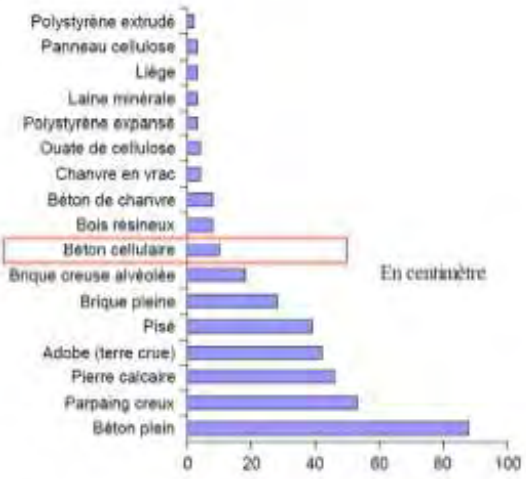

Le traitement de point singulier, notamment rives de dalles recevront un isolant afin de diminuer l'ensemble des ponts thermiques :

B· Éléments structurels de la couverture et du support d'étanchéité constitués en une charpente en bois lamellé-collé et d'un bac acier avec isolation renforcée

Les bois massifs mis en œuvre seront en résineux (sapin, épicéa) de classe mécanique visuelle C24 définie par la norme EN 518·

Tous les bois abrités devront subir un traitement fongicide et insecticide de classe II défini par la norme NF B 50 100, spécifié anti-termite·

Le maître d'œuvre s'assurera via un certificat attestant de la classe de résistance des bois mis en œuvre·

Les bois mis en œuvre pour constituer les supports de revêtements extérieurs de bardage devront être, de classe d'emploi niveau 3 vis-à-vis des risques biologiques·

Cette durabilité en classe d'emploi 3 sera naturelle (douglas ou mélèze purgé d'aubier) ou conféré (pin sylvestre ou douglas traité autoclave)· Ces bois feront l'objet d'une approbation par la maitrise d'œuvre·

Les bois lamellés collés mis en œuvre seront en résineux (sapin, épicéa, pin sylvestre) de classe de résistance minimale GL24h.

Tous ces bois devront faire l'objet d'une certification de type Acerbois Glulam ou autre certification européenne équivalente.

C_. Éléments du support d'étanchéité constitués d'un bac acier avec isolation renforcée et membrane TPO Toiture mono pente à 5,0°

Coupe technique de la mise en œuvre :

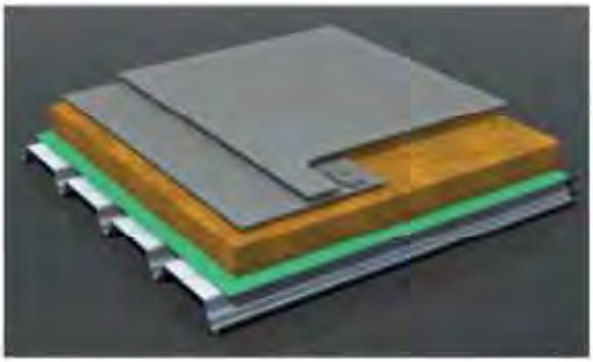

1 - Élément porteur tôles d'acier nervurées
2 - Pare-vapeur Sarnavap / 3 - Isolation thermique
4 - Sarnafil® TS fixée par système Isolfix/Isolfast

Teinte du matériau :

RAL 7035

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Points forts :

DURABILITÉ

- Durée de vie estimée à plus de 50 ans (cf. Rapport de durabilité)
- Résistance chimique élevée
- Résistance au vieillissement climatique et aux UV
- Possibilité d'extension de garantie
- Entretien réduit
- Différentes épaisseurs

ESTHÉTIQUE

- Palette de couleurs
- Profil Décor (effet joint debout)
- Propreté à la mise en œuvre et au rendu
- Assemblage par thermosoudure résistant et discret

SÉCURITÉ

- Sécurité incendie : mise en œuvre sans flamme ni gaz (pas de nécessité d'extincteur ni de permis feu)
- Matériel de manutention des rouleaux de membranes
- Avis techniques et CCT
- Légèreté (1,4 à 2,4 kg/m²)

C. Le projet

FIABILITÉ

- Avis technique et CCT
- Assemblage par thermosoudure résistant et définitif
- Automatisation de la mise en œuvre (robot de soudure dédié Sarnamatic®)
- Large gamme d'accessoires
- Gamme de fixations spécifiques
- Mise en œuvre par des entreprises employant du personnel formé et agréé
- Sans dégagement de fumée lors de la mise en œuvre

ENVIRONNEMENT

- Bilans écologiques favorables depuis 1994 (Rapport Basler et Hofmann)
- Compatibilité avec les systèmes solaires
- Sans plastifiants, ni métaux lourds ni éléments extractibles
- Recyclabilité / élimination par simple incinération

D_ • Les menuiseries extérieures seront en aluminium de teinte Ral 7024, équipées de brise soleil, afin de protéger de la surchauffe au regard de la situation Sud de la façade Rideau, par ailleurs les apports solaires seront alors bénéfiques des périodes de l'équinoxe de SEPTEMBRE et du solstice de DECEMBRE

L'aluminium, un matériau perpétuellement recyclage :

L'aluminium est 100% recyclable, indéfiniment, sans dégradation de ses propriétés· En fin de vie, l'aluminium a

une valeur marchande élevée : cela explique que 100% des chutes de production sont recyclées et qu'au moins

95% des produits issus des bâtiments en fin de vie sont recyclés·

Le recyclage de l'aluminium, activité rentable, permet de couvrir près de 40% de la demande d'aluminium en

Europe· Ce taux est limité avant tout par la longue durée de vie des produits en aluminium·

E_.Le vitrage fera m'objet également d'une attention particulière quant à sa performance thermique, en effet les parois entre intérieur et extérieur du magasin seront à isolation renforcée avec remplissage à l'argon, de type SP10 (extérieur) + lame d'air 12 mm G·A· + vitrage feuilleté (intérieur), montants en menuiserie aluminium· Le vitrage sera toute hauteur·

AGC STOPRAY VISION-61	SGG COOL LITE XTREME 60/28
Ug = 1,0 W/m².K	Ug = 1,0 W/m².K
Transmission lumineuse (TL) – 61 %	Transmission lumineuse (TL) – 60 %
Facteur solaire (g) = 33 %	Facteur solaire (g) = 28 %

F_.Le bardage en « Alucobond » du bâtiment, il est d'usage de couronnée et d'habillé afin de révélé une identité à la construction.

La teinte caractéristique sera en Ral 7024, gris anthracite.

Institut Bauen und Umwelt e.V.

ALUCOBOND® a obtenu une déclaration environnementale de produit (DEP), conformément aux normes internationales ISO. L'« empreinte écologique » est contrôlée par un tiers indépendant. La DEP fournit des informations sur les impacts environnementaux du produit, par exemple en matière de consommation énergétique, d'émissions de gaz à effet de serre (CO2) et de consommation en eau. Le document sert de preuve pour la certification de durabilité des bâtiments.

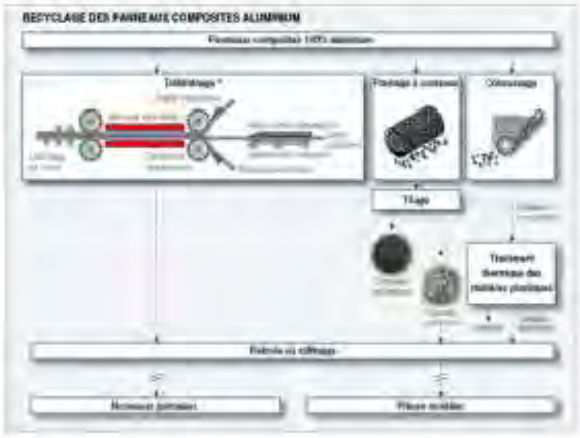

PARTIE II

EFFET DU PROJET

sur l'environnement et la santé humaine

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

A. Cartographie des zones de protection de la faune et la flore

- Cartographie des zones de protection de la faune et de la flore

★ *PROJET*

Le site n'est ni concerné par une zone Natura 2000, ni par un arrêté de protection de biotope.

Les zones de protection les plus proches sont :

1 - ZNIEFF de type 1 = Marais de la Vallée de la Somme entre Eaucourt-sur-Somme et Abbeville - 2 400 mètres au Sud Ouest

2 - ZNIEFF de type 2 = Haute et Moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville - 1 800 m au Sud Ouest.

3 - ZNIEFF de type 2 = Plaine Maritime Picardie - 3 500 m au Nord Ouest.

A noter que LIDL prend grand soin de choisir strictement des essences végétales locales pour ces espaces verts. Ce choix d'éléments qui s'intègrent parfaitement dans leur environnement géographique sont judicieux pour ne pas bouleverser les mécanismes de la vie naturelle locale, et notamment ceux des animaux qui se retrouvent face à des plantes qui leur sont familières.

Les arbres et les haies des projets LIDL, lieux de vie de multiples espèces d'insectes, fournissent également des abris naturels aux oiseaux qui y trouvent refuge et peuvent y nidifier.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

De manière générale, la commune d'Abbeville peut être concernée par les risques suivants :

- Inondation,
- Séisme (Zone de sismicité 1),
- Risque industriel,
- Transport de marchandises dangereuses.

Le projet a pris en compte ces éléments, au niveau de la conception de l'ouvrage et des aménagements à mettre en place (si nécessaire).

Les analyses actuelles montrent qu'il n'y a pas de mesures particulières à mettre en place au niveau du projet.

1. Risques naturels.

- Séismes :

- Localisation exposée aux séismes : Oui
- Type d'exposition : 1 - Très Faible

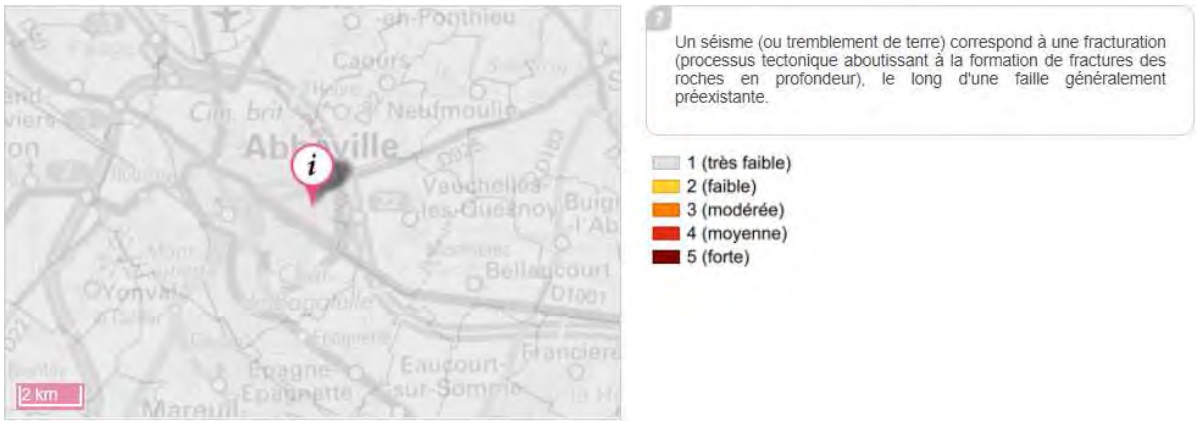

Mouvements de terrain :

- Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500m : Non
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Mouvements de terrains : Non

- Retrait-gonflements des argiles :

- Localisation exposée aux retrait-gonflements des argiles : Oui
- Type d'exposition : Aléa faible

Source « www.georisques.gouv.fr »

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

- Inondations :

Informations générales sur les inondations (**La zone du projet n'est pas soumise à cet aléa**)

- Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Oui
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Inondations : Oui

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées.Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : évènement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.

- Crue de forte probabilité
- Crue de moyenne probabilité
- Crue de faible probabilité

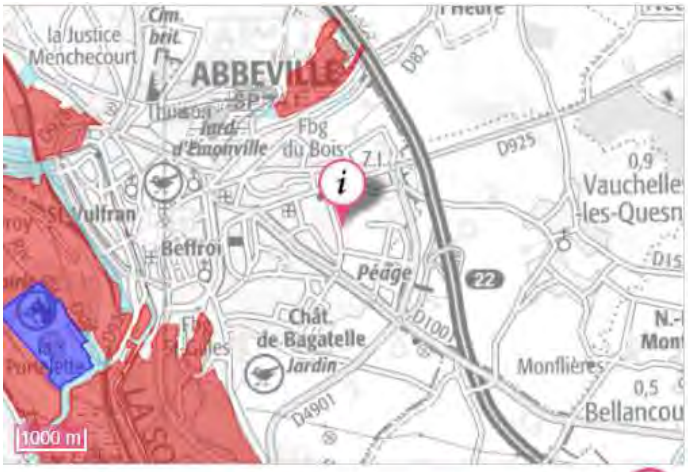

Source: BRGM

Pour plus de détail

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Zonage réglementaire - PPRN Risque Inondation

- Prescription hors zone d'aléa
- Prescriptions
- Interdiction
- Interdiction stricte

★ PROJET

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

2. Risques miniers.

- Cavités souterraines :

- Cavités recensées dans un rayon de 500m du projet : Non
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Cavités souterraines : Non

3. Risques technologiques.

- Sites et sols industriels :

- Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL) dans un rayon de 500m : Non
- Ancien site industriel et activité de service (BASIAS) dans un rayon de 500 m : Oui

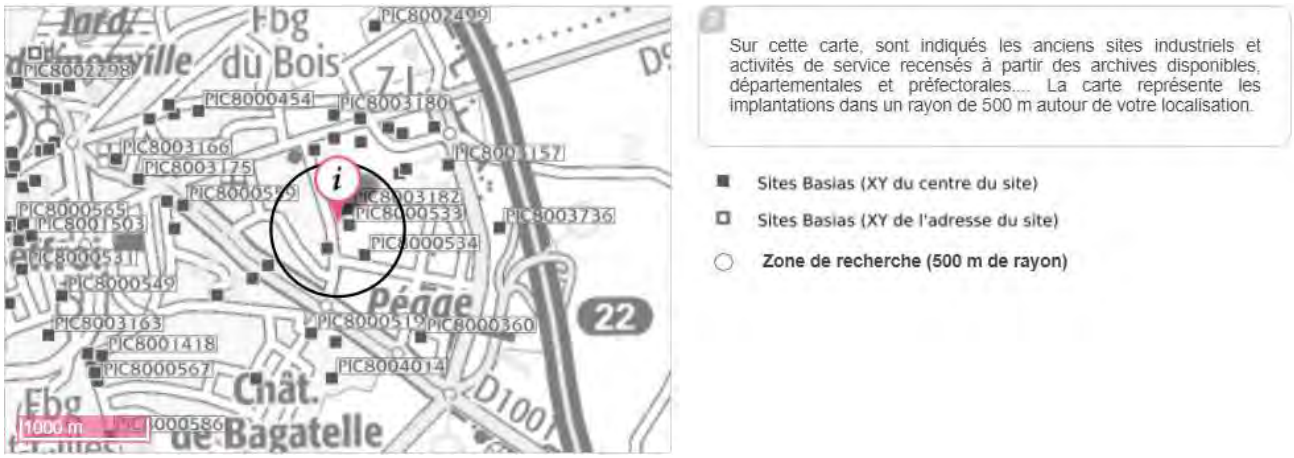

- Canalisations de matières dangereuses :

- Canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 500m : Non

- Installations nucléaires :

- Installations nucléaires dans un rayon de 10 km : Non
- Centrales nucléaires dans un rayon de 20 km : Non

Source « www.georisques.gouv.fr »

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

- Installations industrielles :

- Nombre d'installations industrielles concernant votre localisation dans un rayon de 500 m : 4
- Nombre d'installations industrielles impactant votre localisation dans un rayon de 1000 m : 10

Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.

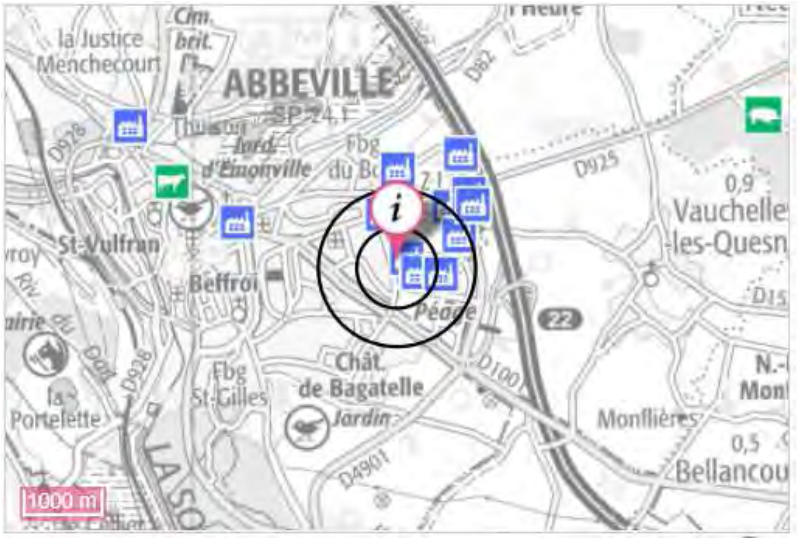

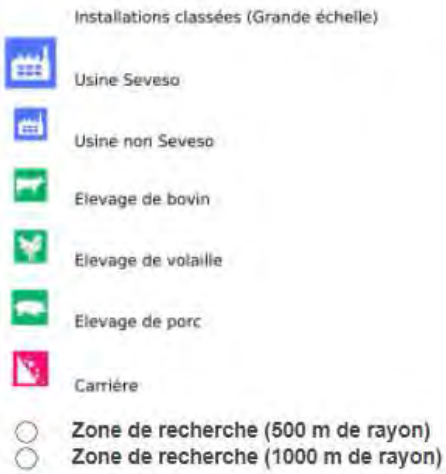

Nom Installation	Regime d'autorisation
VERESCENCE	A - Soumis à Autorisation
LACTINOV (ex-SFPL)	A - Soumis à Autorisation
MENUISERIE DU PONTHIEU	NC - Non classé
PONTHIEU CHARPENTE S.A	A - Soumis à Autorisation
VALEO Sécurité Habitacle	A - Soumis à Autorisation
ABELIA DECORS(EX VENILIA)	NC - Non classé
Com agglo Baie de Somme (OM+déchetterie)	A - Soumis à Autorisation
REVIVAL (ex STRAP)	A - Soumis à Autorisation
COMAP INDUSTRIES (site 2)	A - Soumis à Autorisation
Demaret Alain	E - Enregistrement

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

- Rejet des polluants :

- Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre localisation dans un rayon de 5000 m : 9

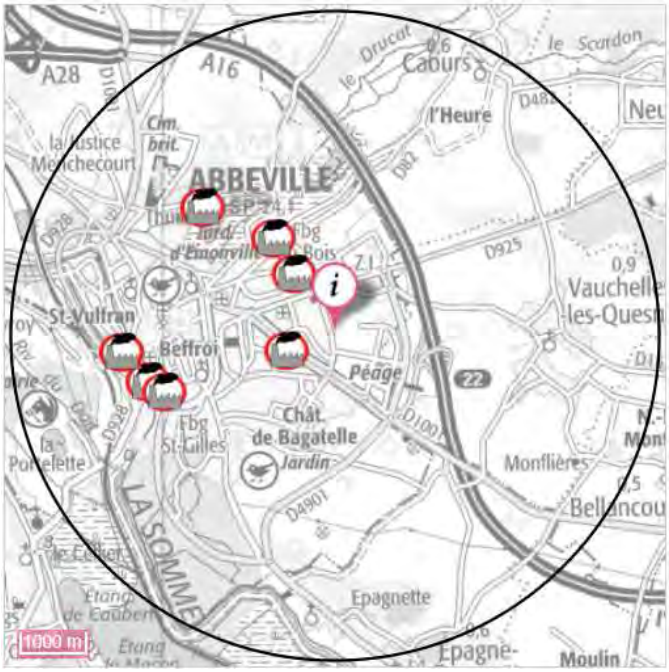

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.

Stations d'épuration
Elevage
Industries
Zone de recherche (5000 m de rayon)

Nom Installation	Code postal de la commune
ABELIA DECORS	80143
MENUISERIE DU PONTHIEU	80100
TEREOS SUCRERIE D'ABBEVILLE	80103
Verescence Somme	80100
Lactinov Abbeville	80143
COMAP SA	80108
REVIVAL	80100
VALEO Equipement Electrique Moteur	80100
Imerys Metalcasting SARL	80102

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- La gestion des eaux pluviales *:*

Avec le type de toiture en mono pente prévue sur le projet, 80 à 95 % des eaux pluviales seront récupérées par le réseau d'eaux pluviales.

L'assainissement sera de type séparatif. On distinguera la collecte des eaux usées et la collecte des eaux pluviales.

Les eaux de ruissellement de la voirie, du parking seront collectées via des parkings infiltrant munis de massifs drainants puis une surverse dans une noue de sécurité.

Les eaux de toitures seront collectées puis envoyées dans une noue d'infiltration munie d'une surverse dans une noue de sécurité.

Avec la mise en place des pavés écovégétales, certifiés 100% drainant par le CEREMA, le traitement des eaux pluviales de chaussées se fait en fonction des terrains soit en infiltration soit via un système de drains sous les places de stationnement.

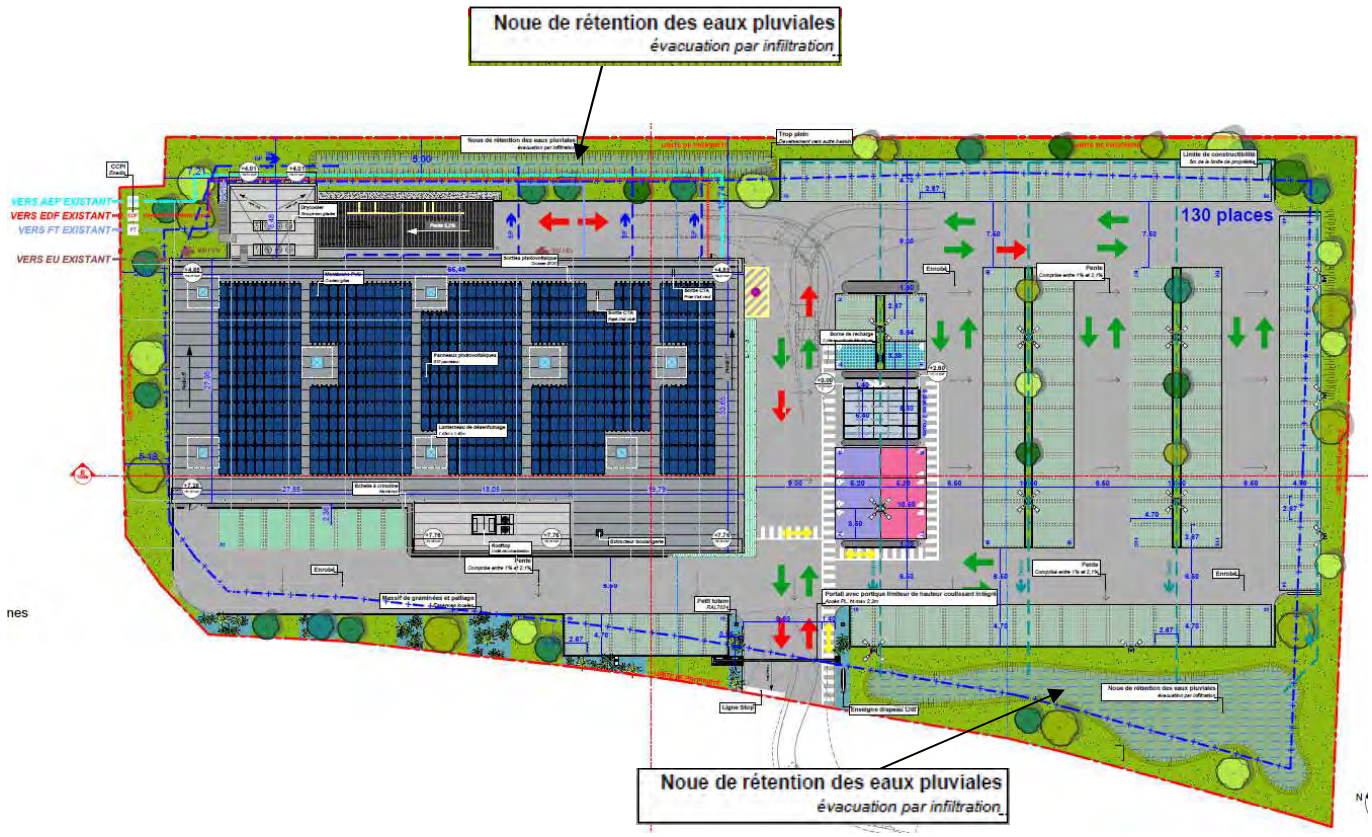

- Le traitement des eaux usées : Les eaux usées seront rejetées vers le réseau public.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

LE MASSIF DRAINANT

Le massif drainant est un ouvrage linéaire (entre 0,5 et 2 mètres de profondeur) qui permet de collecter et stocker temporairement les eaux pluviales puis de les restituer dans le milieu récepteur par infiltration et/ou de façon régulée. Par ailleurs, de par sa structure (graviers, concassés ou alvéolaire…), elle dépollue en partie les eaux collectées (filtration donc rétention de nombreux polluants dans la structure).

La structure de la tranchée est composée soit :
- de graviers (galets, roulés, concassés…) avec un indice de vide d'environ 33 %
- soit d'une structure alvéolaire en plastique sachant que cette dernière représente 90 à 95 % de vide.

Cette structure principale est protégée par un géotextile séparant les différents substrats. Ceci dans le but de maintenir la structure en place et d'éviter tout mélange de matière (risque de colmatage*) pour que la structure joue pleinement son rôle de matériau poreux.

Les Avantages :

- Stockage des eaux pluviales et réduction des débits de pointe
- Dépollution par filtration dans la structure
- Peu coûteux
- Faible emprise foncière
- Bonne intégration paysagère
- Réalisation simple
- Adapté aux terrains plats où l'assainissement est difficile à mettre en place.

Les Inconvénients:

- Risques de colmatage, surtout le long des voiries
- Risques de nuisances olfactives si stagnation d'eau
- Risque de pollution de la nappe si infiltration
- Difficilement applicable pour les terrains à fortes pentes (nécessité de cloisons dans la structure)
- Technique tributaire de l'encombrement des sols.

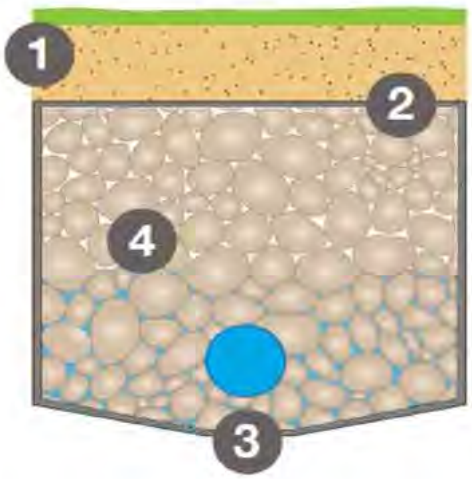

1. Terre végétale ou matériau de surface
2. Géotextile ou géomembrane
3. Drain PVC CR8
4. Matériau de remplissage

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

BASSIN SEC À CIEL OUVERT

Le bassin de rétention sec à ciel ouvert est un ouvrage destiné à stocker temporairement les eaux de pluie et de ruissellement après un épisode pluvieux. Les eaux peuvent être évacuées par infiltration et/ou de façon régulée vers un exutoire* type réseau public ou milieu naturel. Il peut jouer par ailleurs un rôle de dépollution des eaux par décantation (sédimentation) d'une partie des matières en suspension et par dégrillage (si présent) pour les plastiques, feuilles… Ce type d'ouvrage peut associer d'autres usages tels qu'un parc, un espace vert, une aire de jeux, un terrain de sport, un parking, une place par temps secs.

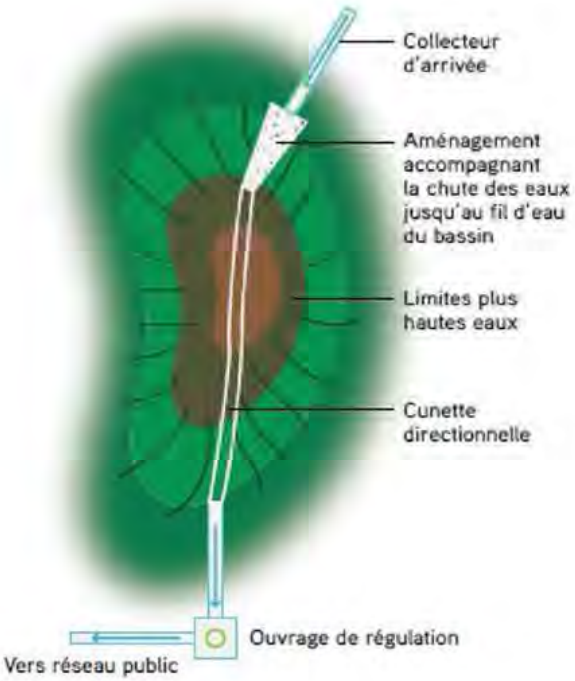

Les Avantages :

- Stockage de l'eau et réduction des débits de pointe
- Réapprovisionnement des nappes souterraines si infiltration
- Excellente intégration paysagère et plurifonctionnalité (parcs, aires de jeu…)
- Conservation d'espaces verts en zone urbaine s'il s'agit de bassins plantés, engazonnés
- Dépollution efficace grâce à une décantation des particules (épuration de ces dernières par les végétaux et micro organismes dans le cas des bassins plantés, engazonnés)

Les Inconvénients:

- Emprise foncière importante
- Nuisances visuelles (détritus, feuilles…) et olfactives (eaux stagnantes…) si manque d'entretien
- Dépôts de boues de décantation
- Dépôts de déchets si non présence de dégrillage en amont.

Bassin de rétention sec à ciel ouvert

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

1. Recours à des produits et équipements de construction et de décoration durables dès la conception.

Pour la construction du projet d'Abbeville, LIDL utilisera des matériaux de construction qualitatifs ainsi que du matériel technique de dernière génération. Couplé à une sur-isolation du bâtiment, cela permet de réduire au maximum les consommations d'énergie et donc de réduire l'empreinte carbone. Ci-après le détail des différentes installations mises en œuvre par LIDL à cet effet.

- Au-delà des exigences RT2012 :

La conception du projet a été pensée pour une performance énergétique supérieure à ce qu'impose la Réglementation Thermique 2012.

La RT 2012 définit les règles d'isolation, de ventilation et de mode de chauffage d'un bâtiment en établissant un seuil maximal pour:

- la consommation conventionnelle d'énergie primaire pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage : seuil de 400 kWh/m²/an.

- Le besoin bioclimatique conventionnel en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel : seuil de 205.

Sur ce magasin, l'étude thermique réalisée par un bureau d'études indique une surperformance par rapport à la RT2012 de :

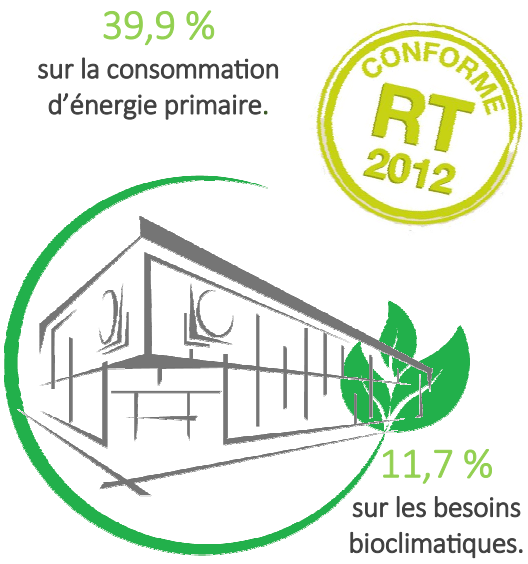

Au-delà du respect de la réglementation, la politique de construction de l'enseigne est d'isoler au maximum les bâtiments.
En effet, l'énergie la plus facile à économiser est celle que l'on ne dépense pas.

Les principes d'isolation du bâtiment sont les suivants :

- L'isolation des longrines par l'extérieur.

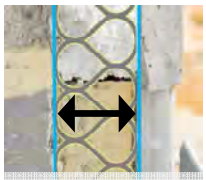
Isolation permettant de supprimer les ponts thermiques.

Ce procédé permet de limiter les ponts thermiques (déperdition de la chaleur du bâtiment par des « fuites » vers l'extérieur). Moins de ponts thermiques égale moins de perte de chaleur, donc une consommation moindre.

Les plans de principe des magasins LIDL proposent une conception optimale de l'isolation du bâtiment basée principalement sur la suppression des ponts thermiques.

- L'isolation des façades par l'utilisation de briques en terre cuite ou en béton cellulaire.

Les briques en terre cuite (épaisseur de 37 cm) ou briques en béton cellulaire (épaisseur de 30 cm) ont des propriétés isolantes reconnues. La brique en béton cellulaire a un réel avantage car elle est recyclable à 81%. Ces matériaux sont liaisonnés à l'aide de colle, en lieu et place de l'utilisation traditionnelle de mortier.

Ce principe constructif permet de supprimer le pont thermique que constituait le centimètre de mortier entre chaque brique. La continuité de l'isolation est ainsi assurée. De la même manière, chaque poteau et linteau sont isolés.

Le béton cellulaire :
- matériau isolant
- matériau recyclable

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- L'isolation de la toiture par une couche de laine de roche de 20 cm d'épaisseur.

Le système de couverture pour le site d'Abbeville est en membrane à base de polyoléfines souples (FPO) posée sur un isolant rigide. Ce type de membrane a une durée de vie importante et résiste très bien aux rayons ultraviolets et à l'ozone. De plus, la membrane FPO est facile à recycler. Elle ne contient ni plastifiant, ni chlore, ni aucun autre halogène : elle est totalement respectueuse de l'environnement.

- Mur rideau en double vitrage isolant certifié.

Le sas d'entrée et le pignon avant du bâtiment sont entièrement vitrés. Le vitrage du mur rideau à isolation renforcée est composé d'un double vitrage SP10 (extérieur) et 44.2 (intérieur) et d'une lame d'air de 12mm minimum avec un remplissage à l'argon avec des coefficients de déperdition de chaleur imposés. Les vitrages, les menuiseries extérieures (locaux sociaux et surface de vente) ont également les mêmes caractéristiques que celui du mur rideau.

Grâce aux vitrages haute performance, les déperditions thermiques sont limitées de 37% en moyenne par rapport à un double vitrage thermique.

Afin de protéger les salariés des rayons du soleil, la façade vitrée est équipée de brises soleil orientables commandés automatiquement en fonction de la position du soleil. Le facteur solaire imposé permet de réduire les consommations de climatisation de 5%, soit 13 MWh économisés tous les mois.

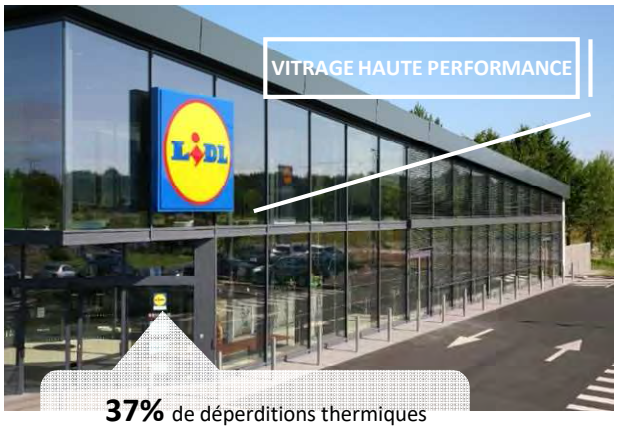

37% de déperditions thermiques par rapport à un double vitrage classique

- La structure porteuse.

La structure porteuse d'un magasin LIDL est généralement réalisée en éco-matériaux. Parfois dit « matériaux écologiques » ou « matériaux biosourcés », ce sont des matériaux de construction qui répondent aux critères techniques habituellement exigés (performances techniques et fonctionnelles, qualité architecturale, durabilité, sécurité, facilité d'entretien, résistance au feu et à la chaleur…), mais également à des critères environnementaux ou socio-environnementaux, tout au long de leur cycle de vie (de sa production à son élimination ou recyclage).

- La charpente bois.

Pour le supermarché d'Abbeville, LIDL a opté pour une charpente bois. Ce matériau possède de nombreux avantages écologiques.

- Naturel, son bilan carbone est positif. En effet, le carbone qu'il absorbe compense de manière importante les émissions relatives à sa transformation,
- Valorisation facile en fin de vie.

À noter qu'en cas de démolition, 60% de la charpente bois est revalorisée comme matière première secondaire auprès des industries consommatrices.

- Une vêture en Alucobond.

Une partie des façades du projet est habillée de panneaux composites appelés Alucobond.

C'est un matériau léger composé de deux tôles d'aluminium et d'un noyau plastique. Il possède d'excellentes caractéristiques en termes de planéité, une grande résistance aux intempéries, aux vibrations et aux coups.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- La mise en œuvre d'un Rooftop.

L'installation de chauffage et climatisation du supermarché inclut la mise en œuvre d'un Rooftop équipé de compresseurs permettant d'adapter la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment.

Nous avons adapté la puissance de cet équipement en fonction du bilan thermique réglementaire RT2012 afin d'éviter toute surconsommation ou bien l'installation d'un équipement surdimensionné. C'est pourquoi deux modèles ont été référencés nationalement afin de couvrir l'ensemble des besoins.

Les coefficients de performance de ces machines sont de 3,43 et 3,51 > aux 3,25 des pompes à chaleur (PAC) et ce grâce à la technologie TRECO (récupération active d'énergie entre l'air rejeté et l'air neuf au moyen d'un système thermodynamique dédié).

Le Rooftop = Classe énergétique A

3 à 4kW thermique pour 1kW électrique

DRV à technologie Inverter

et boîtier centralisé CMB :

- ✓ Système breveté de récupération d'énergie pour production simultanée de climatisation et de chauffage,
- ✓ Technologie Inverter permet de faire fonctionner les compresseurs en fonction du besoin pour réduire la consommation énergétique,
- ✓ Coefficient de performance de 4,15 → 4kW thermique pour 1kW électrique consommé,
- ✓ Mode réduit de nuit pour plus d'économies d'énergie et de confort.

- L'installation d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) pour le traitement de l'air.

Le renouvellement de l'air, ainsi qu'une partie du chauffage et de la climatisation sont assurés par une Centrale de Traitement d'Air (CTA) à double flux avec récupération d'énergie.

En résumé, l'énergie récupérée de l'air repris des sociaux est réinjectée dans l'air neuf.

- ✓ Échangeur rotatif à haut rendement : Classe d'énergie A.
- ✓ Ventilateurs à moteurs à commutation électronique EC permettant d'économiser jusqu'à 50% d'énergie par rapport aux moteurs AC traditionnels

- L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture

LIDL mettra en place une toiture dotées de panneaux photovoltaïques sur 995 m², espérant ainsi couvrir une partie des besoins en électricité du supermarché.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

2. Gestion responsable de l'éclairage en magasin :

- Des équipements 100% LED.

Pour concilier confort visuel et attitude responsable face à l'environnement, LIDL développe un système d'éclairage intérieur comme extérieur en total « Full LED ». Sur la surface de vente, ce dispositif permet une réduction de la consommation d'énergie.

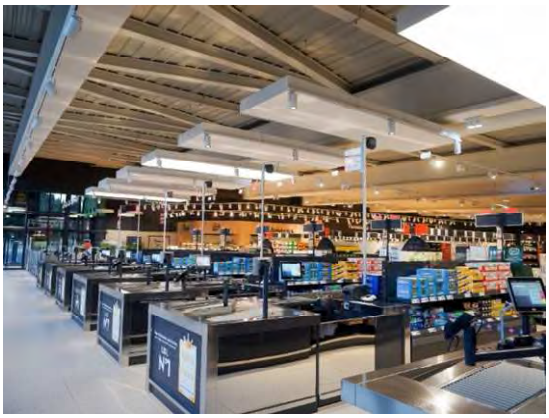

- Une durée d'éclairage contrôlée.

Par ailleurs, la durée de l'éclairage sera dimensionnée en fonction de l'activité :

- 1/3 de l'éclairage s'allumera automatiquement à l'arrivée du personnel le matin,
- les 2/3 restants s'allumeront lors de l'ouverture du magasin.

Aucun éclairage extérieur n'est allumé durant la nuit, et l'éclairage des réserves, du quai et des locaux sociaux s'effectuera par détecteur de présence.

Extinction des enseignes :
13 000 kWh/an/magasin d'économie

3. Gestion des nuisances

- Les nuisances lumineuses

En plus de limiter la consommation d'énergie, l'éclairage des bâtiments LIDL est conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence. L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel. En magasin, à l'arrivée du personnel, 1/3 de l'éclairage se met en marche automatique. Les 2/3 restants s'allument lors de l'ouverture du magasin au public. A noter de plus que le magasin bénéficie de la lumière naturelle au travers des exutoires de fumée et des larges façades vitrées.

- Les nuisances olfactives

La principale nuisance olfactive pouvant résulter de l'activité du magasin est celle des ordures. Avec sa stratégie Zéro déchet, LIDL supprime cette nuisance. En effet, dans un premier temps, l'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques LIDL pour un traitement centralisé adapté. Cette gestion a deux avantages majeurs :

- la limitation des émissions de gaz à effet de serre avec la suppression des collectes en porte à porte,
- l'amélioration de l'hygiène aux abords des magasins avec l'absence de bacs poubelles stationnés sur la voie publique.

De plus, la massification des différents types de déchets sur nos plateformes permet de trouver de nouveaux débouchés avec des acteurs locaux en matière de valorisation, en particulier par voie de méthanisation ou compostage de nos biodéchets.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

3. Gestion des nuisances

- Les nuisances sonores

Le magasin LIDL est un point de vente de proximité, et peut donc se retrouver proche de lieux d'habitation. Pour éviter les nuisances sur ses voisins, l'enseigne met en place des mesures telles que les suivantes :

- Une livraison du magasin par le biais de camions et équipements (transpalettes) certifiés PIEK (Camions et équipements silencieux) : c'est une certification décernée aux camions et équipements respectant un seuil d'émission sonore inférieur à 60 décibels (l'équivalent d'une discussion entre 2 personnes) avec la pondération A de la norme CEI 61672-1.

- Les parois intérieures et extérieures sont conçues afin que le niveau sonore dans le magasin respecte les règles en vigueur

- Les nuisances visuelles

- Des aménagements paysagers et des espaces verts pour une intégration douce du projet

Le projet prend place sur un espace construit, dédié à des activités économiques. Il permettra de planter 33 arbres et créera 2 129,9 m² d'espaces verts (soit 23,72%).

Ces aménagements paysagers permettent de limiter les effets de l'imperméabilisation et comprennent :

- Plantation d'un rythme arbustif au Nord,
- Plantation de cépées, de graminées, de vivaces couvre sol et noue de tamponnement paysager en façade du site, de part et d'autre de l'accès au supermarché,
- Zone prairiale et gestion différenciée sur la limite Est
- Frange arbustive et plantation d'arbres en bosquet en façades Est et Sud,
- Plantation de graminées en cœur de parking.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

- Les flux de véhicules légers induits par la clientèle

La société LIDL a missionné un bureau d'études pour évaluer l'impact du projet sur les flux. Cette étude trafic a été réalisée par la société EGIS en mars 2020. L'ensemble de cette étude est présentée en annexe et un résumé ci -dessous et pages suivantes.

- Estimation des flux de voitures particulières actuels

L'avenue Robert Schuman constitue l'une des voies structurantes de la zone d'activités d'Abbeville Est. Elle supporte un maximum de 1 175 uvp/heure deux sens confondus pour 2 x 1 voies.

La rue Ventôse, voie secondaire du secteur, reçoit près de 545 uvp/heure deux sens confondus pour 2 x 1 voies.

Le carrefour Schuman # Ventôse, géré par Stop pour la rue Ventôse, constitue le nœud le plus chargé avec près de 1 365 uvp/heure de charge globale.

L'actuel site LIDL reçoit près de 85 entrées et 90 sorties de véhicules / heure, distribués sur deux carrefours à priorités verticales de type Stop.

Les autres sous-carrefours en lien avec la rue Brumaire et les sites Groupauto et Opel, supportent peu de mouvements tournants durant la période considérée.

Les niveaux de fonctionnement des différents carrefours apparaissent satisfaisants. Les mouvements tournants les plus contraints concernent le Tourne-à-Gauche depuis la rue Ventôse vers l'avenue Schuman Sud et le Tourne-à-Gauche depuis l'accès LIDL Sud vers l'avenue Schuman Sud, avec respectivement 20s et 19s, sous le seuil de confort des 30 secondes d'attente moyenne.

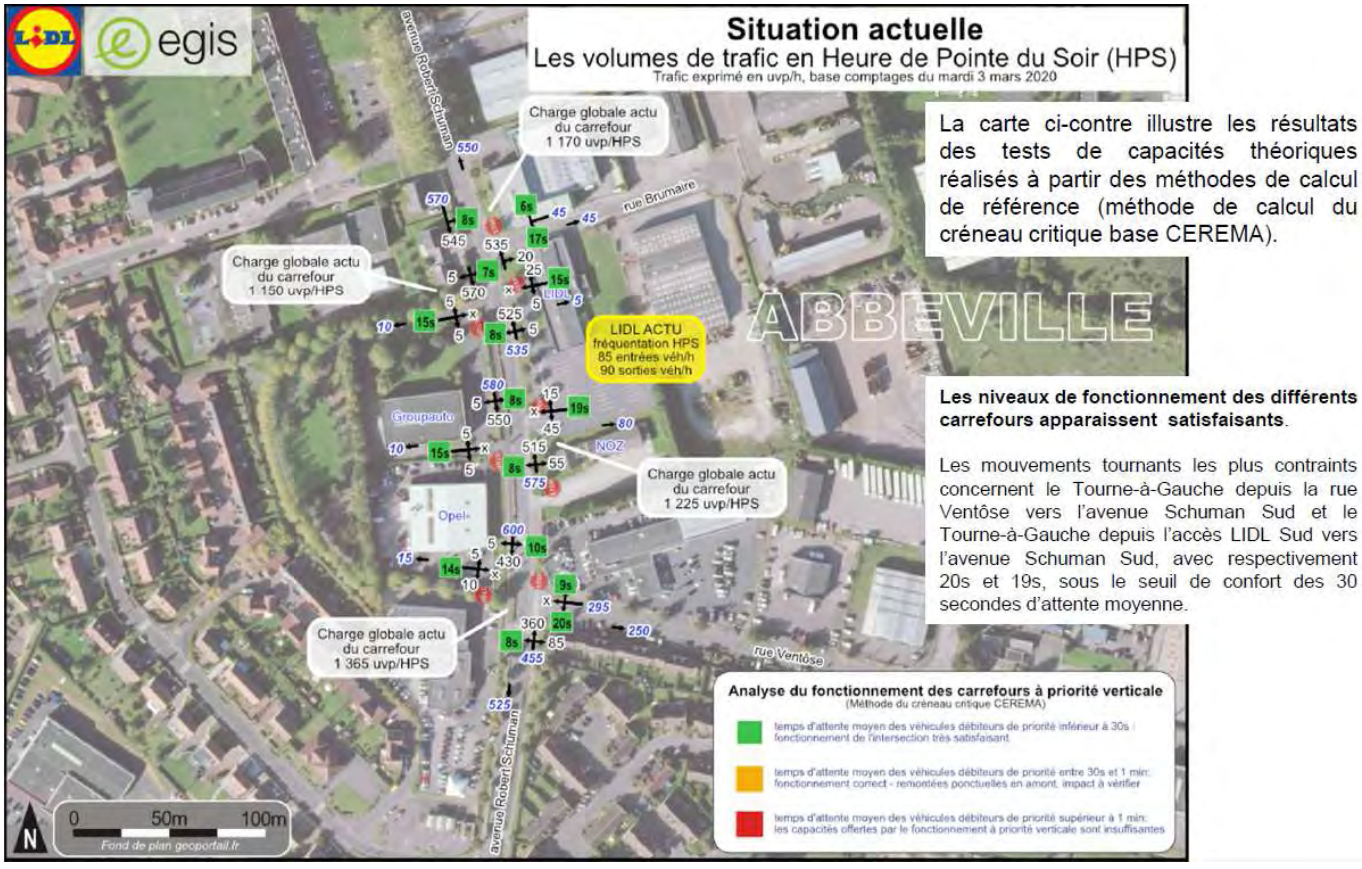

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

- Les flux de véhicules légers induits par la clientèle

Estimation des flux de voitures particulières générés par le projet

Par rapport à la fréquentation actuelle du site LIDL (85 entrées/90 sorties à l'HPS), sur base du ratio de génération de trafic de 10 véhicules émis en pointe du soir pour 100m² de surface de vente, nous estimons la génération de trafic supplémentaire induite par le développement à + 60 véhicules/heure (arrondis à 65), en entrée et en sortie de projet LIDL

La distribution géographique des 60 flux de clientèle supplémentaires induits par le développement du site LIDL de l'avenue Robert Schuman (arrondis à 65 uvp/h) a été établie sur base de la répartition actuelle des flux routiers en pointe du soir.

	ENTREES DE PROJET LIDL			SORTIES DE PROJET LIDL		
	Avenue Robert Schuman Nord	Avenue Robert Schuman Sud	Rue Ventôse	Avenue Robert Schuman Nord	Avenue Robert Schuman Sud	Rue Ventôse
Hypothèses de distribution des flux par itinéraire routier	30%	45%	25%	45%	40%	15%
Distribution brute des 60 véhicules supplémentaires générés par le développement LIDL d'Abbeville en Entrée/Sortie	18	27	15	27	24	9
Distribution arrondie, en uvp/heure/sens	20	30	15	30	25	10

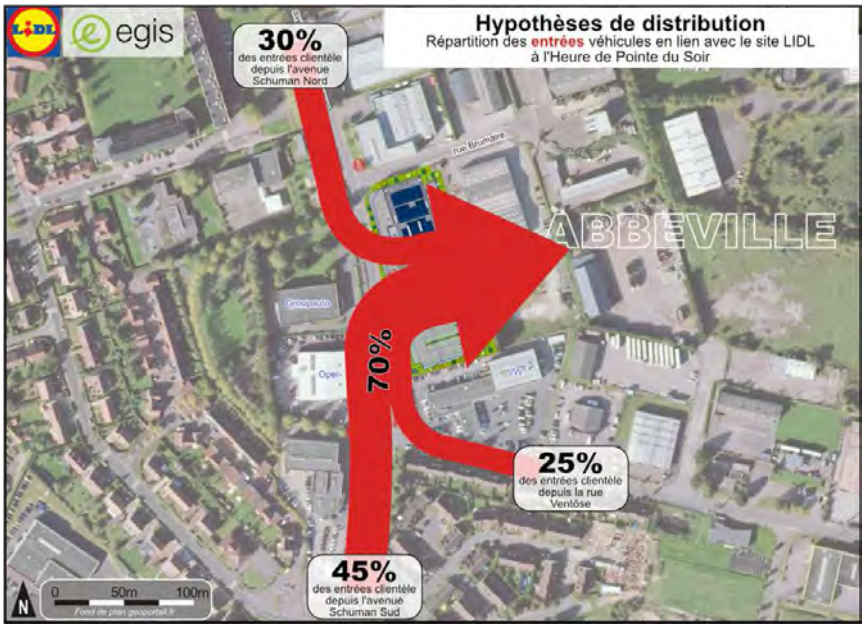

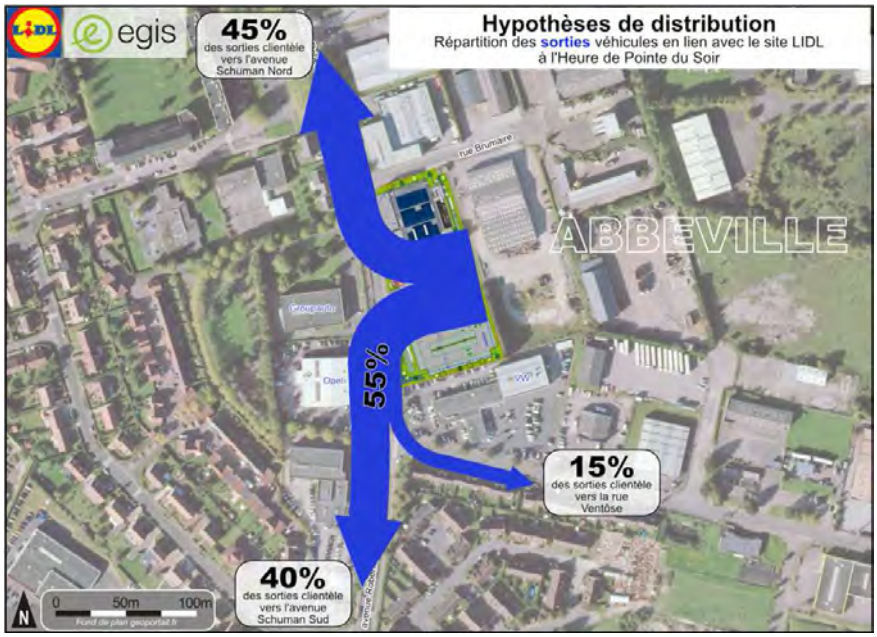

D. Les flux de déplacement

Situation projetée – les niveaux de fonctionnement à l'Heure de Pointe du Soir

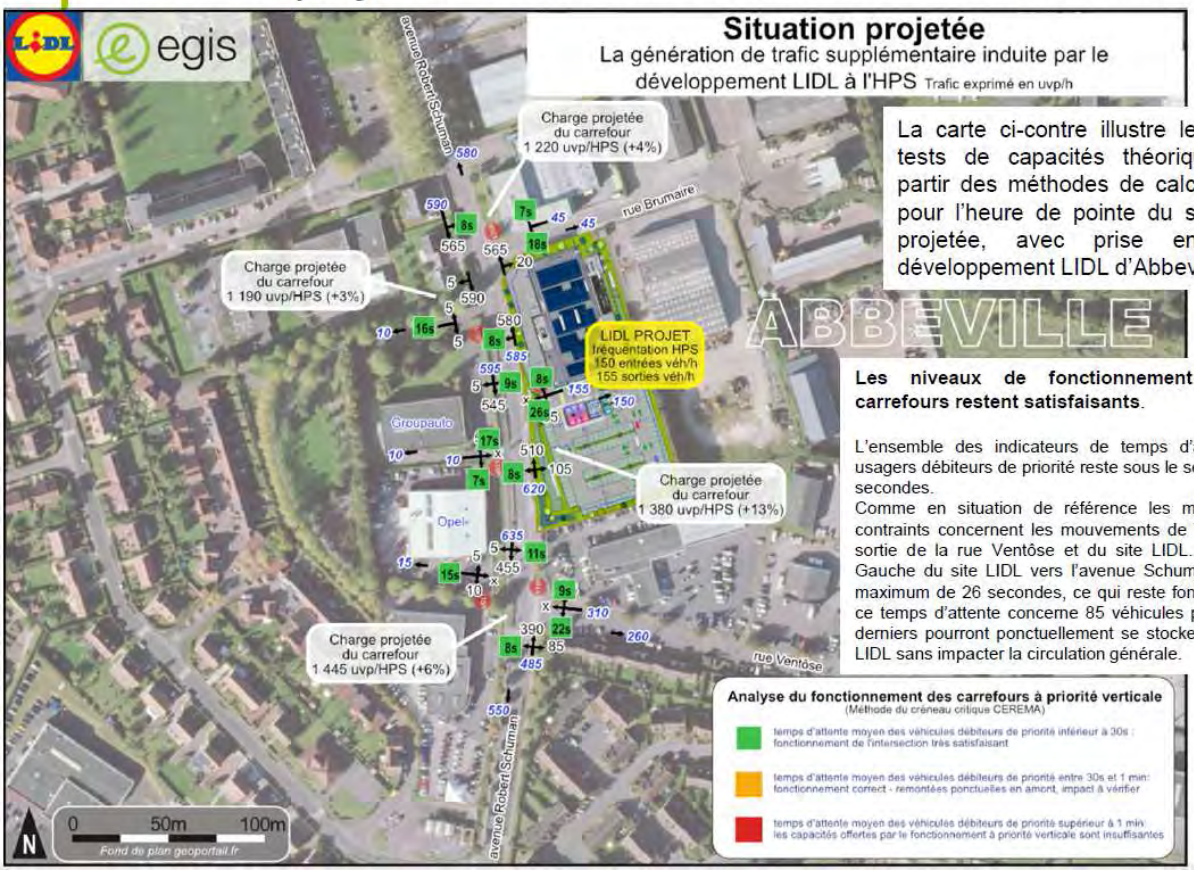

La carte ci-contre illustre les résultats des tests de capacités théoriques réalisés à partir des méthodes de calcul de référence pour l'heure de pointe du soir de semaine projetée, avec prise en compte du développement LIDL d'Abbeville.

Les niveaux de fonctionnement des différents carrefours restent satisfaisants.

L'ensemble des indicateurs de temps d'attente moyens des usagers débiteurs de priorité reste sous le seuil de confort des 30 secondes.
Comme en situation de référence les mouvements les plus contraints concernent les mouvements de Tourne-à-Gauche en sortie de la rue Ventôse et du site LIDL. La sortie Tourne-à-Gauche du site LIDL vers l'avenue Schuman Sud présente un maximum de 26 secondes, ce qui reste fonctionnel sachant que ce temps d'attente concerne 85 véhicules par heure et que ces derniers pourront ponctuellement se stocker au sein du parking LIDL sans impacter la circulation générale.

Pour l'Heure de Pointe du Soir projetée avec développement du site LIDL les intersections de l'avenue Robert Schuman, réglées par priorités verticales de type stop, ont fait l'objet d'une analyse suivant la méthode du créneau critique du CEREMA. Le tableau ci-dessous en précise les résultats:

Pour que des carrefours à priorités à droite ou verticales présentent des niveaux de fonctionnement satisfaisants, il faut que les temps d'attente moyen des usagers non-prioritaires soient inférieurs à 30s. Une tolérance est offerte quand les temps d'attente sont compris entre 30s et une minute, lorsque les véhicules en attente ne pénalisent pas la circulation générale.
Ici, l'ensemble des temps d'attente moyens sont sous le seuil de confort de 30s.

	Mouvement non-prioritaire à insérer dans les créneaux de la circulation prioritaire	PROJETE Valeur du mouvement non-prioritaire en uvp/h	Mouvement opposé prioritaire	PROJETE Valeur du flux prioritaire en opposition en uvp/h	Abaque CEREMA considérée	PROJETE Capacité théorique max en uvp/h	PROJETE Temps d'attente moyen en s
	Carrefour avenue Schuman # rue Brumaire						
HPS	Avenue Schuman Nord TàG vers rue Brumaire	25	Avenue Schuman Sud > Nord	590	6s	466	8
HPS	Rue Brumaire TàD vers avenue Schuman Nord	15	Avenue Schuman Sud > Nord	590	5s	556	7
HPS	Rue Brumaire TàG vers avenue Schuman Sud	30	Avenue Schuman (double-sens de circulation)	1180	6s	234	18
	Carrefour avenue Schuman # accès Groupauto Nord						
HPS	Avenue Schuman Sud TàG vers accès Groupauto Nord	5	Avenue Schuman Nord > Sud	600	6s	460	8
HPS	Accès Groupauto Nord TàD vers avenue Schuman Sud	5	Avenue Schuman Nord > Sud	600	5s	550	7
HPS	Accès Groupauto Nord Direct TàG vers avenue Schuman Nord	5	Avenue Schuman (double-sens de circulation)	1180	6s	234	16
	Carrefour avenue Schuman # accès LIDL Projet # accès Groupauto Sud						
HPS	Avenue Schuman Nord TàG vers accès LIDL Projet	45	Avenue Schuman Sud > Nord	620	6s	452	9
HPS	Accès LIDL Projet TàD vers avenue Schuman Nord	70	Avenue Schuman Sud > Nord	620	5s	542	8
HPS	Accès LIDL Projet Direct TàG vers avenue Schuman Sud	85	Avenue Schuman (double-sens de circulation)	1220	6s	222	26
HPS	Avenue Schuman Sud TàG vers accès Groupauto Sud	5	Avenue Schuman Nord > Sud	600	6s	460	8
HPS	Accès Groupauto Sud TàD vers avenue Schuman Sud	5	Avenue Schuman Nord > Sud	600	5s	550	7
HPS	Accès Groupauto Sud Direct TàG vers avenue Schuman Nord	5	Avenue Schuman (double-sens de circulation)	1220	6s	222	17
	Carrefour avenue Schuman # rue Ventôse # accès Opel						
HPS	Avenue Schuman Nord TàG vers rue Ventôse	175	Avenue Schuman Sud > Nord	490	6s	516	11
HPS	rue Ventôse TàD vers avenue Schuman Nord	225	Avenue Schuman Sud > Nord	490	5s	606	9
HPS	rue Ventôse Direct TàG vers avenue Schuman Sud	85	Avenue Schuman (double-sens de circulation)	1120	6s	246	22
HPS	Avenue Schuman Sud TàG vers accès Opel	10	Avenue Schuman Nord > Sud	640	6s	444	8
HPS	Accès Opel TàD vers avenue Schuman Sud	10	Avenue Schuman Nord > Sud	640	5s	534	7
HPS	Accès Opel Sud Direct TàG vers avenue Schuman Nord	5	Avenue Schuman (double-sens de circulation)	1120	6s	246	15

16

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

L'intégration des flux automobiles supplémentaires induits vers le site LIDL étendu se traduira par une hausse maximale de la charge de l'avenue Robert Schuman de +80 uvp/heure deux sens confondus.

Le carrefour d'accès au site projet LIDL supportera une charge de l'ordre de 1 380 uvp/heure, soit une hausse théorique de +13% par rapport à l'actuel carrefour d'accès sud au site LIDL (sachant qu'en situation projetée le carrefour d'accès unique au site LIDL remplace les 2 accès LIDL existants + l'accès à la parcelle NOZ).

La hausse de charge observée au niveau des autres carrefours sera modérée, de l'ordre de +3 à +6% / +50 à +80 uvp/heure.

Les niveaux de fonctionnement des différents carrefours restent satisfaisants.

L'ensemble des indicateurs de temps d'attente moyens des usagers débiteurs de priorité reste sous le seuil de confort des 30 secondes.

Comme en situation de référence les mouvements les plus contraints concernent les mouvements de Tourne-à-Gauche en sortie de la rue Ventôse et du site LIDL. La sortie Tourne-à-Gauche du site LIDL vers l'avenue Schuman Sud présente un maximum de 26 secondes, ce qui reste fonctionnel sachant que ce temps d'attente concerne 85 véhicules par heure et que ces derniers pourront ponctuellement se stocker au sein du parking LIDL sans impacter la circulation générale.

CONCLUSIONS

Le projet de reconstruction/extension du magasin LIDL d'Abbeville avenue Robert Schuman se traduira par une augmentation de clientèle motorisée estimée à + 60 véhicules supplémentaires en entrée & sortie du projet durant la pointe dimensionnante du Soir de semaine, soit une fréquentation globale attendue de près de 155 véh/heure/sens.

Au regard des projections de trafic réalisées, les impacts circulatoires du projet LIDL apparaissent compatibles avec le maintien d'un fonctionnement satisfaisant du réseau viaire, au niveau de l'avenue Robert Schuman et de ses différents carrefours à priorités verticales.

A ce titre, la concentration des flux LIDL au niveau d'un carrefour d'accès unique, en lien et place des 3 accès existants LIDL et anciennement NOZ, permettra de diminuer les points de conflits au niveau d'un axe assumant des fonctions de desserte multiples.

La jauge de parking projeté de 130 places apparait cohérente avec la demande de trafic attendue (maximum de 155 véhicules/heure pour une présence moyenne sur site de 40 minutes, soit un besoin clients de 103 places, plus les besoins du personnel).

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

ACCÈS PIÉTONS ET CYCLES A PROXIMITÉ DU PROJET = UN LIEN AISÉE AVEC LE TISSU URBAIN ENVIRONNANT

L'environnement proche du site bénéficie d'aménagements cyclables. En effet, les axes situés à proximité et de desserte du site bénéficient d'aménagements protégés pour les modes de circulation complémentaires : bandes et pistes cyclables le long de l'Avenue Robert Schumann, la route de Doullens et de la route d'Amiens…

Ces aménagements permettent d'intégrer parfaitement le supermarché dans le réseau de transport en mode doux. Le plan du réseau cyclable est fourni en annexe.

Concernant les piétons, des trottoirs et des passages protégés maillent les différentes voiries présentes à proximité du projet.
Ils permettent d'accéder au magasin, aux zones de logements, aux activités et équipements voisins de manière sécurisée.

Arrêts de bus
Cheminements piétons (trottoirs)
Pistes cyclables
Passages piétons sécurisés

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

Le site est desservi par le réseau de transports en commun « BAAG ».

En effet, il dispose d'un arrêt de bus situé à proximité immédiate, sur l'Avenue Robert Schumann :

⇨ l'arrêt « Brumaire » situé à 80 mètres du site.

Cet arrêt accueille les lignes 2 et 4.

La ligne 2 (Circuit Gare d'Abbeville au départ et à l'arrivée) fonctionne du lundi au Samedi sur des fréquences allant de 30 à 60 minutes.

L'itinéraire de cette ligne permet de desservir et relier tous les quartiers et les lieux de vie pour des déplacements au quotidien (Centre ville à la zone commerciale Les deux Vallées, ainsi que les zones d'activités environnantes et les habitations), mais également l'ensemble des lignes du réseau de transport BAAG et la Gare d'Abbeville.

La ligne 4 (Circuit Cité Scolaire au départ et à l'arrivée) fonctionne du lundi au Samedi sur des fréquences allant de 25 à 60 minutes.

L'itinéraire de cette ligne permet de desservir et relier tous les quartiers et les lieux de vie pour des déplacements au quotidien (Centre ville à la zone commerciale Les deux Vallées ainsi que les zones d'activités environnantes et les habitations), mais également l'ensemble des lignes du réseau de transport BAAG et l'Hôtel de Ville.

Un peu plus éloigné (180 mètres), nous retrouvons l'arrêt Robert Schumann qui est lui desservi par les lignes 4 et 3, ce qui renforce les possibilités de venir en bus jusqu'au site.

Le supermarché sera accessible depuis cet arrêt via les trottoirs et aménagements sécurisés existants.

PLAN RÉSEAU SUR LA ZONE PROCHE

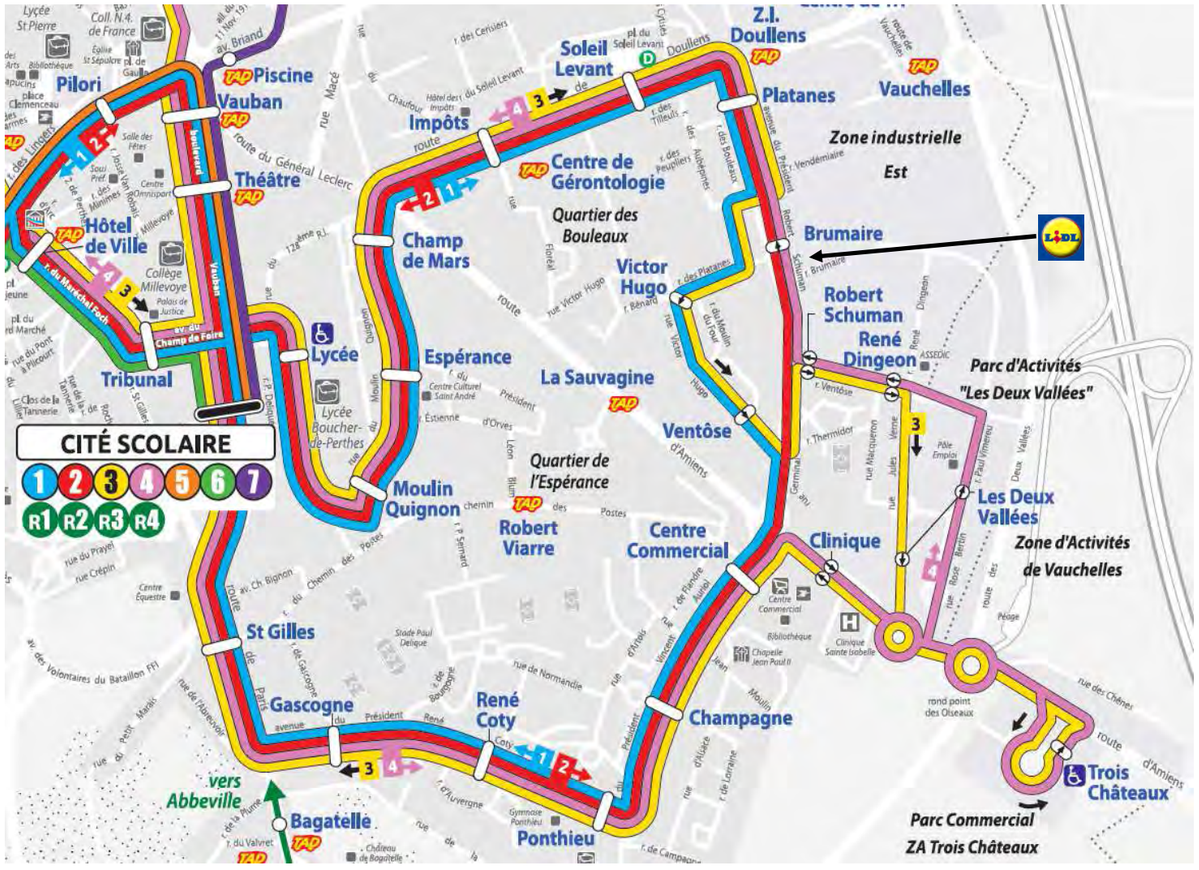

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

Le site est accessible depuis l'Avenue Robert Schumann, axe de liaison entre la Route de Doullens au Nord et la Route d'Amiens au Sud. Ces deux axes permettent de rejoindre le centre ville d'Abbeville à l'Ouest.

Les aménagements pour accéder au site (giratoire sur la Route d'Amiens au Sud desservant le Centre Commercial Les Deux Vallées, voirie de qualité et parfaitement dimensionnée), depuis ces axes, sont parfaitement adaptés pour que le projet n'engendre aucune perturbation sur les flux existants.

Rappelons que le projet prend place dans une zone d'activités majeure du secteur, bénéficiant d'infrastructures permettant une parfaite connexion entre les différents espaces d'activités.

L'accès au magasin depuis cet axe de communication et la gestion des flux, grâce aux infrastructures existantes, permettent une bonne accessibilité au supermarché. (sens de circulation, dimensionnement des voiries, gestion des entrées-sorties,…).
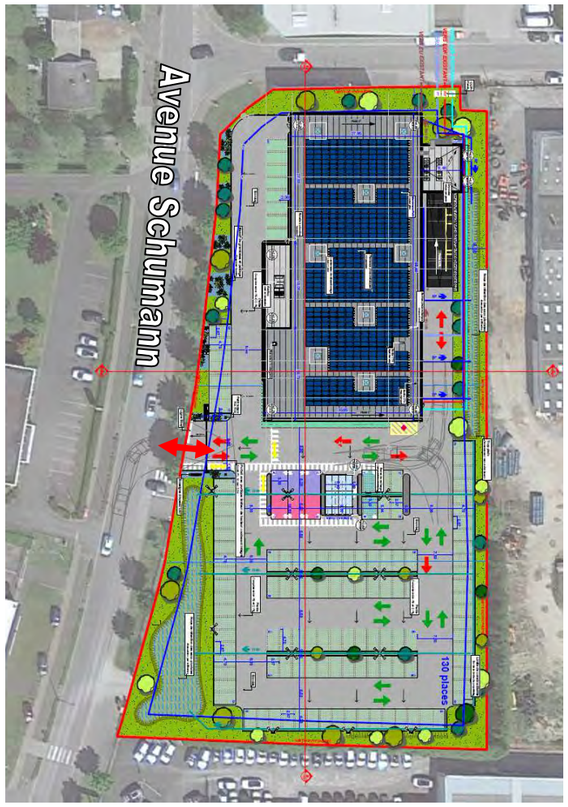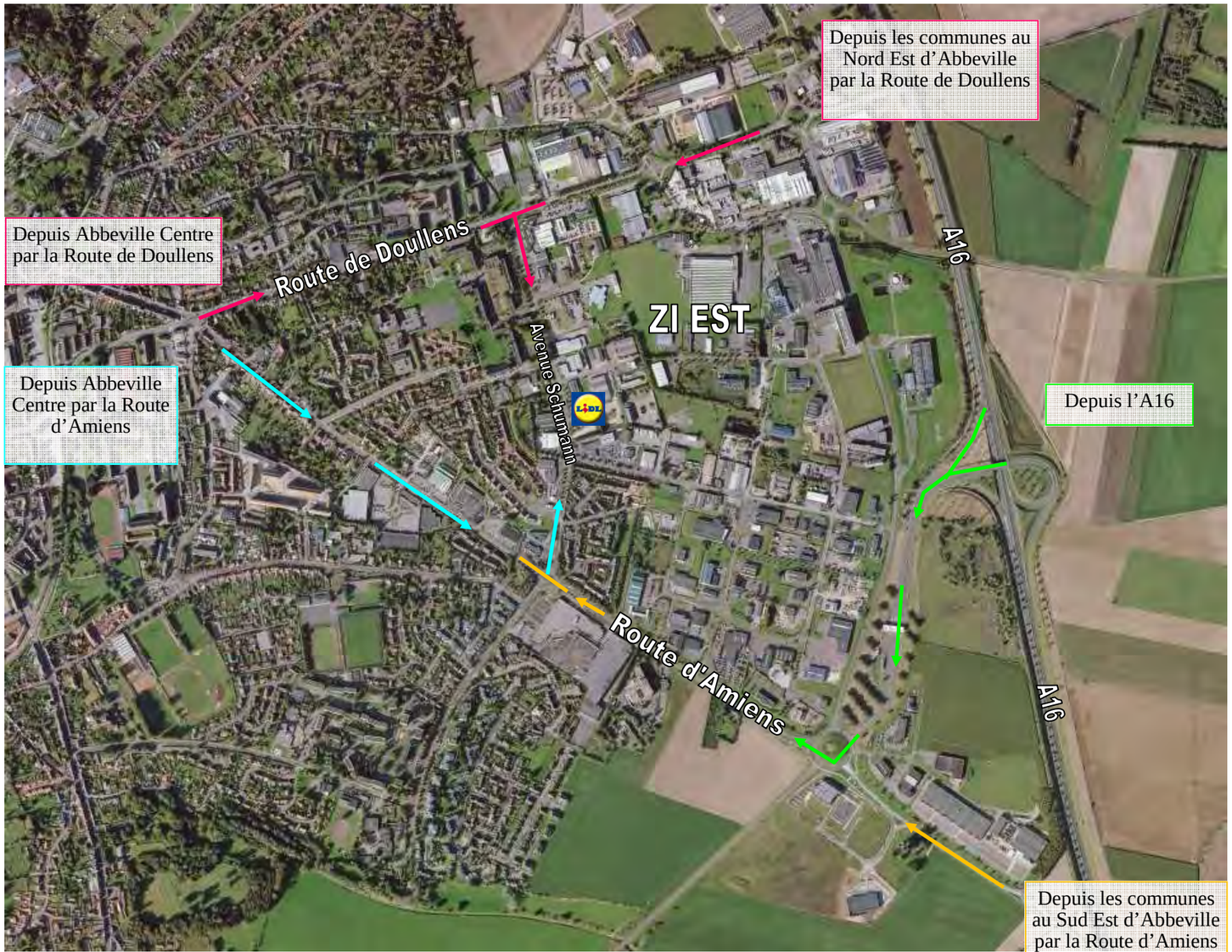
Le projet prévoit une entrée/sortie qui sera décalée de quelques mètres au Nord de l'existante, toujours sur l'Avenue Robert Schumann.